

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(34<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du jeudi 24 octobre 1985**

## SOMMAIRE

### PRESIDENCE DE M. JEAN-PIERRE FOURRE

#### 1. Loi de finances pour 1986 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3481).

##### Postes et télécommunications (suite).

MM. Noir,  
Montdargent,  
Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé P.T.T. ;  
François d'Aubert,  
Jagoret,  
Lambert,  
Schreiner,  
Sueur.

M. le ministre.

**Réponses** de M. le ministre aux questions de :  
MM. Rodet, Hamel, Péricard.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3498)

**Réponse** de M. le ministre à la question de M. Hamel.

Crédits ouverts à l'article 33. - Adoption (p. 3498)

Crédits ouverts à l'article 34 (p. 3498)

Amendement n° 19 de M. François d'Aubert :  
MM. François d'Aubert, Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre, Schreiner. - Rejet.

Amendement n° 20 de M. François d'Aubert :  
MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 21 de M. François d'Aubert :  
M. François d'Aubert. - Retrait.

Amendement n° 22 de M. François d'Aubert :  
M. François d'Aubert. - Retrait.

Amendement n° 24 de M. François d'Aubert :  
MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 25 de M. François d'Aubert :  
MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 26 de M. François d'Aubert :  
MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 27 de M. François d'Aubert :  
M. François d'Aubert. - Retrait.

Amendement n° 28 de M. François d'Aubert :  
M. François d'Aubert. - Retrait.

Amendement n° 29 de M. François d'Aubert :  
MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 30 de M. François d'Aubert :  
M. François d'Aubert. - Retrait.

Amendement n° 31 de M. François d'Aubert :  
M. François d'Aubert.

Amendements n° 32, 33 et 34 de M. François d'Aubert :  
MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet des amendements n° 31, 32, 33 et 34.

Amendement n° 35 de M. François d'Aubert :  
M. François d'Aubert. - Retrait.

Amendement n° 36 de M. François d'Aubert :  
M. François d'Aubert. - Retrait.

Adoption des crédits ouverts à l'article 34.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 2. Dépôt d'un projet de loi (p. 3503).

#### 3. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 3503).

#### 4. Ordre du jour (p. 3503).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRESIDENCE DE M. JEAN-PIERRE FOURRE,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

### POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Noir.

**M. Michel Noir.** Monsieur le ministre chargé des P.T.T., voici donc le cinquième budget que vous présentez au Parlement.

Depuis cinq ans, vous assumez la responsabilité de ces services, que vous avez eu tout le temps d'organiser et d'orienter en fonction de vos choix.

Grâce à l'effort qui avait été accompli sous les septennats de MM. Pompidou et Giscard d'Estaing, vous avez hérité d'une situation extrêmement saine - vous l'avez souvent reconnu - et du premier budget d'investissement civil de la nation.

Nous allons donc pouvoir, à l'occasion de ce débat budgétaire, faire un bilan de votre action : comment avez-vous géré cet excellent héritage ? Comment avez-vous utilisé l'acquis qui vous avait été confié ?

Votre budget me semble avoir plusieurs caractéristiques.

Première caractéristique : le hold-up continue.

Après cinq ans de votre gestion, jamais les prélèvements du budget général sur le budget annexe des P.T.T. n'ont été aussi élevés. Celui-ci est devenu, pour les finances publiques, une véritable « vache à lait ».

Les tarifs que vous demandez aux usagers, tant de la poste que des télécommunications, comprennent désormais des taxes déguisées pour des montants considérables, puisqu'ils sont de l'ordre de 10 milliards de francs.

Pour les télécommunications, la ponction s'élève à 16 809 millions, soit 3 852 millions de plus qu'en 1985.

Le concours de la poste, que ne justifie aucune prestation, augmente de 800 millions.

Le versement au budget général, que vous présentiez en 1981 comme exceptionnel - l'un des rapporteurs l'a rappelé - s'accroît encore de 800 millions, alors que, notons-le, le solde créditeur du compte de résultat prévisionnel baisse de

3 273 millions, que la contribution au programme du C.N.E.S. augmente de plus d'un milliard de francs et que celle aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises publiques de la filière électronique s'accroît de 435 millions pour dégager le budget de l'industrie de tout effort en faveur du groupe Thomson.

L'innovation de l'année - chaque année, vous débordez d'imagination pour trouver des sous - reste cependant les 450 millions de francs de loyers de crédit-bail versés pour les mini-ordinateurs de l'éducation nationale ! Bientôt, monsieur le ministre, on vous fera payer les ordinateurs de la direction générale des impôts ! A la poste, les prélèvements s'élèvent à près de 8 milliards de francs, et cela en dépit de la situation difficile de ce secteur.

L'abandon pur et simple de la contribution du budget général au transport de la presse, qui avait représenté une recette de 1 500 millions en 1985, crée un manque à gagner d'environ 1 600 millions.

Le déficit du transport de la presse, qui était de l'ordre de 2,5 milliards, va passer à plus de 4,1 milliards.

La non-rémunération par le Trésor des avoirs des particuliers déposés aux chèques postaux représente une perte de l'ordre de 6 350 millions si l'on retient le taux de rendement qui était adopté en 1984, soit 5,5 p. 100, ainsi que votre évaluation de l'avoir moyen, soit environ 115 milliards de francs en 1986.

Au total, ce sont plus de 20 milliards de francs - 20 460 millions exactement - de charges indues que le budget annexe des P.T.T., c'est-à-dire, en définitive, l'usager, supporte. Cela représente déjà plus que les fameux 3 p. 100 de baisse de l'impôt sur le revenu que le Gouvernement a décidés et dont il se glorifie.

Si le hold-up continue...

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Modérez vos propos !

**M. Michel Noir.** ... la gestion de votre administration, quant à elle, a pour caractéristique principale de faire du sur-place et ce sur-place - deuxième caractéristique - se reflète dans votre budget.

En cinq ans, vous avez été incapable de faire évoluer les structures de ces entreprises, de redéfinir les frontières du monopole nécessaire, de mettre sur pied une collaboration équilibrée et fructueuse avec le secteur privé.

Le seul résultat de la charte des télécommunications a été de faire désormais payer à celles-ci la trésorerie à court terme qu'elles empruntent au Trésor. Pour 1986 - ce point vaut la peine d'être relevé - le taux retenu de 12 p. 100 est parfaitement prohibitif, puisque le Trésor prévoit lui-même un taux de 8,50 p. 100 pour le calcul des intérêts de la dette publique et qu'il aura la bonne fortune d'emprunter désormais les 115 milliards de dépôts aux chèques postaux à 0 p. 100.

La seule nouveauté de taille a été l'institution d'un monopole de fait au profit de vos fournisseurs industriels.

Il est vrai, monsieur le ministre, que ce monopole vous a été imposé par M. Fabius, car chacun d'entre nous sait bien que vous y étiez opposé. En êtes-vous aujourd'hui satisfait ? Pouvez-vous nous faire connaître les baisses de prix que vous avez obtenues à la suite de cette concentration ?

A la poste, dont on attend toujours la charte de gestion, vous avez tenté d'améliorer les prestations des services financiers en montant une opération avec la Sofinco. Hélas ! là encore, vous avez été désavoué, cette fois, par M. Bérégovoy.

**M. Louis Mexandeau**, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T. Pas du tout !

**M. Michel Noir**. Cela devient une fâcheuse habitude. Un coup c'est Fabius, un coup c'est Bérégovoy ! Vous n'avez décidément pas de chance ! (Sourires).

**M. Alain Bonnet**, rapporteur spécial. Il fait les questions et les réponses !

**M. Michel Noir**. La création récente de la Société française de messageries internationales aurait pu être une initiative heureuse. En fait, elle débouche pour vous sur un conflit aigu avec les coursiers internationaux privés qui se plaignent de votre déloyauté - je cite leur propre expression. Nous serons heureux d'entendre vos explications.

En définitive - il faut aller vite, car dix minutes de temps de parole pour un budget de 179 milliards, c'est une performance difficile à réaliser, n'est-ce pas, monsieur le rapporteur général ?...

**M. Alain Bonnet**, rapporteur spécial. Nous l'avons fait !

**M. Michel Noir**. En définitive, disais-je, votre gestion, monsieur le ministre, aura été celle de l'immobilisme, de certaines maladresses et de l'acceptation résignée des hold-up budgétaires.

**M. Alain Bonnet**, rapporteur spécial. Encore !

**M. Michel Noir**. Aussi n'est-il pas étonnant que les conséquences soient de plus en plus fâcheuses pour le service public et les usagers et que ce soient les usagers qui fassent en priorité les frais de cette mauvaise gestion.

J'en viens donc à la troisième caractéristique de ce budget : une traite tirée sur la dégradation du service.

Bien que les investissements stagnent et soient inférieurs à ceux qui sont prévus par la charte de gestion, les télécommunications s'enfoncent dans l'endettement. A ce stade de leur évolution, les télécommunications ne devraient plus emprunter, si ce n'est pour faire face aux remboursements. Cet endettement s'opérant pour une large part en devises, vous avez à faire face à de lourdes pertes de change : vous devez ainsi prévoir, pour 1986, pas moins de 2 548 millions à ce titre contre 1 160 millions en 1985.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer quelle a été l'évolution de l'actif net des télécommunications depuis 1981 ? Pouvez-vous, en outre, répondre à la représentation nationale en ce qui concerne les questions graves sur lesquelles se penche actuellement la Cour des comptes, et qui sont relatives au bouclage des comptes de 1984 dans lesquels, semble-t-il, il manquerait 6,8 milliards ?

A la poste, la situation est encore plus absurde. Vous devez prévoir 6 768 millions d'emprunts pour 3 milliards d'investissements, c'est-à-dire que, en dépit de l'apport des télécommunications, vous financez par l'emprunt des déficits de fonctionnement. Selon M. Bonnet lui-même, dont chacun, à la commission des finances, connaît l'honnêteté intellectuelle...

**M. Alain Bonnet**, rapporteur spécial. Merci !

**M. Michel Noir**. ... le rapport des charges financières aux ressources propres est passé, pour l'ensemble des P.T.T., de 16,2 p. 100 en 1980 à 25,1 p. 100 en 1985.

Les tarifs des télécommunications sont aussi à un niveau excessif par rapport à ce qu'ils devraient être.

Vous interdisez aux entreprises et aux particuliers de profiter pleinement de l'énorme effort d'investissement qui a été réalisé dans le passé. Grâce à ces investissements, la productivité des télécommunications françaises est l'une des meilleures d'Europe. Néanmoins, vos tarifs, comme vient de le montrer un rapport qui émane de l'entreprise Siemens et qui fait autorité dans la communauté internationale, sont, dans la moyenne, au même niveau que ceux de pays comme la République fédérale d'Allemagne et l'Italie, qui n'ont pourtant pas modernisé au même rythme que nous leurs équipements, ni autant que nous - il faut féliciter à cet égard nos techniciens des télécommunications - amélioré leur productivité. Votre mauvaise gestion aura donc stérilisé les efforts de vos prédécesseurs et, en tout cas, n'aura pas permis aux usagers d'en tirer le meilleur profit.

Comment pouvez-vous justifier une hausse de 28 p. 100 de la taxe téléphonique de base depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984 ? Par quel effort exceptionnel d'investissement ? Par quelle augmentation des coûts ? Mais il n'y en a pas ! Est-ce conforme à la charte de gestion ? Sûrement pas !

Enfin, et c'est la conséquence la plus fâcheuse de votre politique, vous devez sacrifier des services qui devraient être rentables et vous laissez se dégrader la qualité de prestations essentielles.

Dans le domaine des télécommunications, je n'évoquerai pas l'affaire des Minitel, mais je me bornerai au scandale du P.C.V.

Nous ne vous laisserons pas, dans les quelques mois qui restent d'ici au mois de mars prochain, supprimer un service éminemment social, auquel les Français sont attachés.

Le journal *France-soir*, qui a demandé leur sentiment à ses lecteurs, a reçu - vous le savez aussi bien que moi - des dizaines de milliers de réponses en faveur du maintien du P.C.V.

Monsieur le ministre, la situation est tout de même extraordinaire ! Vous vous laissez voler 20 milliards de francs par le budget général et, pour un coût de 400 millions de francs, vous voulez priver des personnes, souvent en difficulté, de ce moyen essentiel de communiquer. Voilà bien le comble de l'incompétence, permettez-moi l'expression !

Encore faudrait-il d'ailleurs que vous nous expliquiez pourquoi ce service est rentable dans les autres pays et pourquoi, en France, il serait déficitaire. Je fais mienne la remarque du président de l'Association française des utilisateurs du téléphone : « Aux Etats-Unis, la surtaxe P.C.V. coûte 6 francs, en France 13 francs. Or là-bas, c'est rentable. Il y a un mystère qui me dépasse. »

S'il existe une mission du service public, c'est bien celle-là, et n'oubliez pas, je le répète, que nous vous laisserons y porter atteinte.

De même, vous laissez le parc des cabines publiques dans un état proprement lamentable, faute d'un entretien suffisant.

**M. Alain Bonnet**, rapporteur spécial. Il y a des casseurs.

**M. Michel Noir**. Avez-vous examiné, dans ces trois cas, ce que pourraient donner des accords avec le secteur privé, ce qui pourrait être une sous-traitance intelligente ?

Dans tous les pays modernes, de tels services existent et sont rentables. Pourquoi donc serions-nous les seuls à ne pas pouvoir les organiser convenablement ?

Vous nous laisserez une lourde succession !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** A qui ?

**M. Michel Périllard**. A nous !

**M. Michel Noir**. M. Jarosz vous a signifié tout à l'heure une sorte de délai de licenciement.

**M. Alain Bonnet**, rapporteur spécial. Mais il y a collusion !

**M. Michel Noir**. Ne vous a-t-il pas dit que vous aurez été, pendant cinq ans, un ministre comme ceci, ou comme cela ?

**M. Jean-Pierre Sueur**. Pour vous, les élections ont déjà eu lieu !

**M. Michel Noir**. Il faudra donc remettre de l'ordre dans le budget annexe des P.T.T., sans doute en créant deux budgets annexes...

**M. Jean-Pierre Sueur**. Deux ?

**M. Michel Noir**. Il faudra par ailleurs faire évoluer de façon décisive cette administration vers des structures décentralisées de vraies entreprises publiques, ainsi que le suggérait le rapport Chevalier.

Il faudra au surplus, avec prudence mais de façon résolue, engager une action de déréglementation, c'est-à-dire repenser le rôle et la place du monopole, et ouvrir le jeu de la concurrence partout où celle-ci est possible et souhaitable.

Enfin, il faudra bien ouvrir nos marchés à la concurrence internationale dans le cadre d'accords négociés de réciprocité...

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Ça va être beau !

**M. Michel Noir.** et en collaboration avec nos partenaires européens.

Vaste tâche à laquelle le R.P.R., pour sa part, est résolu de s'attaquer dès le lendemain des élections législatives si, comme nous l'espérons, après, bien sûr, que nous aurons repoussé ce budget des postes et télécommunications, le suffrage universel change les responsabilités dans ce pays (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Tout est clair !

**Mme Colette Goeuriot.** Mais chaque chose en son temps !

**M. le président.** La parole est à M. Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Monsieur le ministre, pour ma part je soulignerai ce que j'appellerai la « gravité » des conséquences de ce projet de budget pour les Français, usagers du service public et personnels, surtout à cause de cette nouvelle maladie, venue d'outre-Atlantique, qui menace les P.T.T., je veux parler de la déréglementation.

En effet, le groupe communiste est convaincu que l'abolition du monopole des P.T.T., quelles que soient les précautions prises et les formes retenues, perturbera gravement la vie quotidienne de tous nos concitoyens.

Celle des usagers d'abord.

Dans ce domaine, nous étions habitués aux meilleures performances mondiales, en dépit des reculs de qualité imposés depuis plusieurs années, d'abord par la droite, certes, et nous avons eu à cet égard un exemple de ce qui pourrait advenir dans quelque temps, mais aussi, malheureusement, par vous.

N'est-ce pas M. Guéna, ministre « R.P.R. » des P.T.T. qui inventa, en son temps, le courrier à deux vitesses ? Il inaugura également l'avancée des heures de dépôt du courrier ou le recul des heures de distribution. Dans la même ligne, selon les termes mêmes d'une interview parue ce matin, est prévue la « libéralisation au quotidien », comme dit M. François d'Aubert.

**M. Michel Noir.** Très bonne formule ! (*Sourires.*)

**M. Robert Montdargent.** Mais actuellement, monsieur le ministre, on développe le courrier « à petite vitesse » en réduisant encore les marges horaires pendant lesquelles le courrier peut être distribué. Le ministère ferme divers services, pneumatiques, appels en P.C.V., entre autres, insuffisamment remplacés, à notre sens, par des services nouveaux.

Permettez-moi de citer deux exemples dans mon département.

A Montigny-lès-Cormeilles, le bureau du village, 3 000 habitants, va être en partie désaffecté.

A Argenteuil, quatre jours après avoir signé un protocole d'études pour un réseau de vidéo-communication, le centre de construction des lignes, responsable justement de l'étude, est menacé de transfert. L'action du personnel et des élus locaux a permis de rapporter cette décision.

Surtout, monsieur le ministre, vous ouvrez maintenant le marché des télécommunications aux géants américains, singulièrement à A.T.T., dans le cadre d'un accord C.G.E.-C.I.T. Alcatel car l'absorption par cette dernière de Thomson-Téléphone, avec l'accord du Gouvernement, entraîne des mutations forcées, des licenciements accompagnés de drames qui portent préjudice à l'entreprise.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Montdargent ?

**M. Robert Montdargent.** Pardonnez-moi, mais je voudrais terminer ce développement, et je vous laisserai la parole, monsieur le ministre.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Non, au président de la donner !

**M. Robert Montdargent.** Avec l'autorisation de l'orateur ! (*Rires.*)

Cette affaire, je la connais bien car elle se déroule aux franges de ma circonscription et affecte de nombreux habitants, y compris de ma localité. On assiste à un véritable ballet humain entre les sites de Colombes, de Vélizy, de Boulogne, de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Cherbourg et du Trégor. Sur 2 700 mutations, 700 s'opèrent vers la Bretagne. Il s'agit d'un véritable bouleversement dans la vie économique de ma région.

Sur cette question, monsieur le ministre, vous devriez vous expliquer, en effet, et revenir, je crois à quelque chose de plus digne pour les employés de cette grande firme qu'est Thomson. Là, je vous autorise volontiers à m'interrompre, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Monsieur le député, pour revenir sur votre affirmation précédente, puis-je vous demander où et quand la France a ouvert le marché français au géant A.T.T. ? C'est une information dont je serais heureux de connaître les éléments.

**M. Michel Noir.** Je peux vous répondre, monsieur le ministre, avec l'autorisation de l'orateur, bien sûr ! (*Sourires.*)

**M. Robert Montdargent.** Je vous remercie, monsieur Noir, mais je sais répondre !

Il existe, en effet, un projet d'accord...

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Un projet, monsieur Montdargent !

**M. Robert Montdargent.** ... entre C.G.E. et A.T.T.

Bien sûr, c'est un projet, mais nous devons en discuter, en fait pour le combattre. Ce projet a été honteusement caché jusqu'à présent : néanmoins, il apparaît déjà clairement qu'A.T.T. se verrait accorder une part du marché français de la téléphonie publique, sans contrepartie garantie sur le marché américain.

Le groupe américain absorberait à bon compte une branche de la C.G.C.T. Or, je tiens à rappeler, monsieur le ministre, que l'Etat l'a rachetée, en 1982, pour plus de 200 millions de francs à I.T.T. Depuis, il a consacré des sommes importantes à son redressement.

**M. François d'Aubert.** Vous n'êtes pas mal renseigné en effet.

**M. Robert Montdargent.** Cette situation est absolument contradictoire, je suis fermement décidé à la dénoncer, monsieur le ministre.

Enfin, la déréglementation prépare la privatisation, prônée depuis plusieurs jours dans la presse par la droite. Pourtant, monsieur le ministre, les expériences des Etats-Unis, de l'Angleterre et même de la République fédérale d'Allemagne se sont révélées catastrophiques pour la qualité du service. La concurrence s'établit sur des liaisons rentables, alors que les autres sont délaissées. Aux Etats-Unis « pays pionnier », il en est résulté des hausses de tarifs. Seuls quelques géants peuvent bénéficier d'une telle politique activement préparée en France - M. Jarosz l'a d'ailleurs souligné en présentant son rapport.

A cet égard, le rapport du Sénat participe de cette mise en condition. Son principal objet c'est de prouver qu'un service public, composé de personnels garantis par un statut, constituerait un obstacle à « la modernisation » - en langage clair, à la déréglementation. Le rapport du Sénat s'est donc attaché à discréditer le service public et ses personnels. Ceux-ci l'ont accueilli comme une insulte, et ils ont eu raison.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Moi aussi, monsieur Montdargent !

**M. Robert Montdargent.** Les personnels sont en droit d'attendre du pays une autre reconnaissance, monsieur le ministre. En effet, si nous avons encore le meilleur service au monde, nous le devons à l'esprit de responsabilité des agents des P.T.T., toutes catégories confondues, qui ont su préserver justement un outil remarquable contre toutes les attaques.

**M. Michel Noir.** C'est vrai, ils n'ont pas fait grève aujourd'hui.

**M. Robert Montdargent.** L'obstacle, monsieur le ministre, est d'ailleurs reconnu par un journal du soir qui note la « difficulté » d'aborder ce dossier « surtout en public par des hommes politiques ».

Votre politique donne prise à ces campagnes, à notre avis, parce qu'elle s'inscrit dans le même mouvement.

Qu'il est loin le temps où, en 1981, vous définissiez les quatre piliers sur lesquels serait fondée votre action : défense et amélioration du service public ; consolidation du monopole technique ; renforcement de l'unité et reconnaissance de la dignité des personnels à tous les échelons par l'amélioration des conditions de travail.

Sur chacun de ces points, vous avez fait autrement. En réalité, vous avez laissé se détériorer l'image du service public en ne lui donnant pas les moyens de son action. Au lieu de consolider le monopole technique, vous avez poursuivi et accentué le recours aux sous-traitants, et ainsi développé la filialisation. Au lieu de renforcer l'unité, vous avez accentué la coupure entre les branches, par des chartes de gestion séparées, par un endettement accru de la poste, alors que vous prélevez sur les télécommunications des sommes de plus en plus importantes pour d'autres usages.

Quant à la dignité des personnels, après les mesures positives du début de votre ministère, elle se retrouve à l'étiage d'avant 1981 : décisions arbitraires, manque de postes - aggravé par les 3 000 suppressions d'emplois programmées pour 1986 - réduction du pouvoir d'achat, mesures catégorielles au compte-gouttes.

Pour notre part, nous préférons la fidélité aux engagements à des justifications discutables.

La politique que vous mettez en œuvre n'est plus celle que vous aviez annoncée et que nous avions soutenue.

Aussi ne vous étonnez pas si, fidèles à nos engagements initiaux, nous rejetons un budget et une politique qui tournent le dos aux principes sur lesquels nous avons fondé notre soutien.

En prévision des amendements très nombreux qui seront présentés, et sans doute défendus par la droite, j'ajouterai que nous ne participerons pas non plus à cette mascarade d'une droite qui entend par là se donner l'allure d'une opposition (*Applaudissements sur les bancs des communistes*).

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, ce soir c'est un peu l'heure du bilan pour votre ministère. Le service public des télécommunications et de la poste se trouve dans une impasse, il faut bien le constater. Il n'y avait pas en 1981, quand les télécommunications et la poste vous ont été légués.

**M. Bernard Schreiner.** N'importe quoi !

**M. François d'Aubert.** Je traiterai plus spécialement de la direction générale des télécommunications qui aborde, il faut le reconnaître - je suis triste d'être obligé de le faire - l'avenir dans les plus mauvaises conditions.

Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, vous déclariez avec assez peu de modestie, au *Nouvel Economiste*, me semble-t-il : « Il faut avoir des épaules solides pour être sur tous les fronts combattants. »

Ces derniers, j'en ai l'impression, ne sont pas tout à fait ceux auxquels vous aviez pensé. Sur le front se pressent des usagers, en effet, mécontents, vos fonctionnaires qui ne sont pas très satisfaits, eux non plus, et les entreprises sous votre tutelle - avec elles, le consensus qui existait depuis longtemps est en passe d'être brisé.

Précisément, et ce sera mon premier point, le consensus, ancien, traditionnel, entre le service public du téléphone et les citoyens, ou les usagers, est en train de s'effriter et je crois pouvoir affirmer que vous en êtes le seul responsable. Cela tient d'abord à la hausse vertigineuse des tarifs des télécommunications. La communication de base du téléphone a connu une augmentation de 54 p. 100 depuis 1981. Certes, ce taux est inférieur à celui de l'inflation mais il est incompréhensible et injustifié quand on sait quels progrès de productivité ont été réalisés dans l'industrie du téléphone. Le projet de budget pour 1986 n'est pas moins « coupable », si j'ose dire, que les autres, notamment ceux de 1985 et de 1984. Les recettes du téléphone devraient augmenter de 10 p. 100 alors que le trafic stagne, précisément à cause des augmentations de tarifs. Ce budget cache donc en réalité, je pense que vous en conviendrez, monsieur le ministre, une hausse des tarifs du téléphone que vous réservez bien évidemment à vos successeurs - une bombe à retardement de plus... Avec les pers-

pectives tarifaires actuelles, je ne vois pas comment pourrait être bouclé le budget de 1986, sauf à procéder à une augmentation du prix de la communication de base.

Cet effritement de la confiance que les citoyens avaient dans le service public tient aussi à la désinvolture avec laquelle vous supprimez certains services. Moi aussi, comme Michel Noir, j'ai été indigné par la suppression de la communication en P.C.V., puis par la suspension de la suppression - on ne sait guère où l'on en est.

Il faudrait parler aussi de la désinvolture avec laquelle vous interrompez certains services, et là je pense au Minitel. Quelle attitude ! Est-il sérieux, de la part d'un service public responsable, à propos d'un service commercial offert, d'annoncer, en substance : « Surtout ne vous en servez pas, sinon il risque de ne pas marcher ! Soyez de bons citoyens ! » Mais enfin, vous avez affaire à des usagers, à des clients ! En l'occurrence, le respect du client consiste à ne pas interrompre le service.

L'érosion du consensus provient également de votre incapacité à offrir un certain nombre de services qui pourraient être convenablement assurés. Disons quelques mots sur les fameuses cabines téléphoniques. C'est vrai, cela ne marche pas avec le service public...

Monsieur le ministre, vous avez l'air étonné, mais vous ne devez pas téléphoner souvent d'une cabine publique. L'autre jour, à deux cents mètres d'ici, à cinquante mètres d'un bureau de poste, la cabine était en panne, cassée ! Dans une proportion de 40 p. 100, des cabines de la région parisienne sont actuellement hors service. Vous pouvez sourire, mais le respect de l'utilisateur commencerait, normalement, par la réparation des cabines téléphoniques. Il faudrait tout au moins inventer des méthodes pour éviter le vandalisme.

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est exactement ce qui est fait.

**M. François d'Aubert.** L'érosion du consensus tient aussi au nombre de services dont vous privez volontairement une majorité, voire la totalité des usagers, en pratiquant, souvent contre le matériel étranger, la protection de matériels français toujours à l'état d'ébauche.

A quand, monsieur le ministre, un vrai réseau de radiotéléphone, répondant à une demande de 100 000 postes alors que 12 000 à peine sont installés ? A quand ce que l'on appelle aux Etats-Unis le *citypaging*, plus performant que l'antique Eurosignal ? A quand des répondeurs moins chers ? Des téléphones sans fil ? Tout cela, ce sont des services dont on prive tout à fait arbitrairement les Français ! Alors ne vous étonnez pas que soit gaspillé le capital de confiance dont bénéficiaient les P.T.T., et le ministre des P.T.T. en entrant en fonction en 1981.

Actuellement, la D.G.T. est de plus en plus la victime d'un Etat « gourmand », presque « rapace », qui se sert des télécommunications comme d'une vache à lait, provoquant la détérioration de ses comptes et l'obligeant à s'endetter dans des conditions invraisemblables. Depuis deux ans, monsieur le ministre, vous n'avez pas su défendre les télécommunications contre les appétits du ministère des finances. La charte de gestion n'est respectée ni pour l'investissement ni pour les tarifs. Chaque année, les prélèvements opérés sont un peu plus lourds. On tire un peu plus sur la ficelle, on fait payer l'utilisateur un peu plus : l'an dernier, 16,6 milliards ; cette année, vous l'avez avoué vous-même, plus de 20 milliards. En d'autres termes, sur une communication de 77 centimes, près de 20 centimes constituent en réalité un impôt déguisé, pas une taxe.

Monsieur le ministre, comment pouvez-vous justifier que le financement de la filière électronique soit maintenant entièrement assuré par la D.G.T., que le C.N.E.S. soit financé à plus de 4 milliards de francs par l'utilisateur du téléphone, que le Centre mondial de l'informatique, sur les gaspillages duquel la Cour des comptes a formulé des observations fort intéressantes, soit, lui aussi, partiellement financé par la direction générale des télécommunications ? Comment pouvez-vous expliquer qu'un ministre, M. Chevènement, et un Premier ministre se flattent des efforts remarquables faits dans l'éducation nationale pour l'informatique, alors qu'en réalité, ce sont les usagers du téléphone qui paient l'installation des micro-ordinateurs dans les écoles ?

Bref tout cela est absolument injustifiable et inexplicable, sans parler du fameux prélèvement, de trois milliards de francs cette année, qui va directement dans les caisses de l'Etat. En augmentation de 36 p. 100, il est arbitrairement

fixé *a priori* sans relation aucune avec les résultats même de l'exploitation de la direction générale des télécommunications.

Je ne traite pas de l'augmentation de la contribution de la poste.

Dès lors ne soyons pas surpris que les résultats financiers de la D.G.T. soient en baisse, que les difficultés augmentent, que le solde créditeur - 7,7 milliards de francs en 1985 - tombe désormais à 4,4 milliards de francs, que l'endettement soit exceptionnellement élevé, puisqu'il a pratiquement doublé depuis 1980. L'année prochaine, vous aurez encore besoin de 20 milliards de francs d'emprunts pour boucler le compte : 20 milliards de francs, cela correspond très exactement au montant des prélèvements injustifiés opérés sur le budget des télécommunications au profit du budget de l'Etat.

Aussi ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, qu'il existe maintenant, y compris dans votre ministère, mais vous vous enfermez peut-être un peu trop dans votre bureau pour le voir (*Protestations sur les bancs des socialistes*), un grand découragement face à ces relations de plus en plus léonines entre l'Etat et la direction générale des télécommunications. Nombre de hauts fonctionnaires, de fonctionnaires et d'agents des P.T.T. revendiquent que la direction générale des télécommunications soit érigée en société nationale, de façon à lui assurer tout simplement son indépendance vis-à-vis de l'Etat, qui n'hésite pas, depuis quelques années, à la rançonner de plus en plus.

**M. Michel Noir.** Très juste !

**M. François d'Aubert.** Pour faire peur, monsieur le ministre, à propos de la séparation de la D.G.T., parce que nous sommes en période électorale, vous annoncez : « C'est la privatisation » !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Mais c'est vous qui le dites ! Moi je lis les journaux !

**M. François d'Aubert.** Non, monsieur le ministre ! Je tiens à démentir ce qui a été écrit par erreur dans le titre d'un journal ce matin. Je vous ai d'ailleurs fait parvenir le communiqué de rectification que j'ai transmis à la presse aujourd'hui.

**M. Bernard Schreiner.** Vous parlez trop !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, ne présentez pas la séparation entre la D.G.T. et les postes comme une privatisation.

Je l'affirme très clairement et très solennellement : la privatisation de la D.G.T. n'est ni souhaitable ni possible.

En revanche, assurer l'indépendance de la direction générale des télécommunications, en l'érigant en entreprise publique, me paraît tout à fait indispensable.

Le troisième point que je voudrais aborder, c'est cette modernisation qui a été annoncée à grand renfort de trompette et qui tourne à la confusion. Vos chevaux de bataille, on les connaît : ils s'appellent le câble, le satellite - projets qui d'ailleurs ont été lancés avant 1981...

**M. Bernard Schreiner.** Le câble ?...

**M. François d'Aubert.** ... dans bien des cas.

**M. Bernard Schreiner.** Ah bon ?

**M. François d'Aubert.** La création de Télécom 1 a été décidée avant 1981, celle de T.D.F. 1 aussi, le câble également (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

**M. Bernard Schreiner.** Et bloquée en 1977 !

**M. François d'Aubert.** Nous reparlerons du câble !

On a l'impression que vos chevaux de bataille, monsieur le ministre, sont tombés avant même d'avoir livré la première bataille, celle de la concurrence. Le plan câble est en plein cafouillage.

**M. Bernard Schreiner.** C'est vous qui cafouillez !

**M. François d'Aubert.** vous n'avez pas tenu vos promesses. Il est vrai que vous étiez dans l'euphorie en novembre 1982. Les objectifs quantitatifs qui avaient été alors annoncés ne sont réalisés qu'à environ 40 p. 100. A peine 600 000 lignes ont été commandées pour la fin de l'année 1985, alors que vous en aviez promis 1 000 000 en 1983, puis 3 000 000 en 1984 et un million en 1985, c'est-à-dire 1,4 million au total. On s'aperçoit également aujourd'hui que

la fibre optique était un choix trop politisé pour être honnête. Aucune prise raccordée en fibre optique ne fonctionne actuellement, à l'exception de l'opération de Biarritz, dont M. le rapporteur a bien voulu rappeler le coût exorbitant : 600 millions de francs.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** C'est vous qui l'avez engagée !

**M. François d'Aubert.** Dans le monde, actuellement, tous les projets de raccordement en fibre optique ont été abandonnés, y compris aux Etats-Unis, car ils sont trop coûteux.

Monsieur le ministre, vous répondez peut-être à cette question : combien coûtera le réseau en fibre optique de Paris et de Montpellier ? Est-il vrai qu'il ne sera amorti qu'au bout de quatre-vingt-dix ou de cent ans ? Oui, ce sont des choses qui se disent et qui sont probablement justifiées (*Rires sur les bancs des socialistes*). Sans compter, monsieur le ministre, que, dans l'industrie, L.T.T. et Velec ont bien du mal à faire face car les délais ne sont pas tenus et les prix de revient augmentent, alors que vous aviez promis qu'ils baisseraient : c'est donc exactement le mouvement inverse qui se produit. Enfin, disons un mot des fantaisies de la mission de M. Schreiner, du coût des préfigurations locales...

**M. Bernard Schreiner.** Je vais vous inviter chez moi !

**M. Michel Péricard.** Il n'y a rien à voir !

**M. François d'Aubert.** ... des choix arbitraires des sociétés chargées de faire les études, avec des marchés de gré à gré avec des entreprises amies, tout cela, monsieur Schreiner, mériterait, et j'espère que ce sera le cas, une enquête approfondie de la Cour des comptes. Nous avons en effet l'impression que les travaux de la mission Schreiner sont à peu près aussi fantaisistes que les activités du centre mondial de l'informatique.

**M. Bernard Schreiner.** Merci pour tous les opérateurs qui travaillent avec nous ! Merci pour tous les industriels !

**M. François d'Aubert.** Ne parlez pas au nom de gens qui ne se reconnaissent absolument pas en vous.

On a ainsi abouti à un surinvestissement dans le secteur du câble, car on pourrait sans doute dépenser moins si on reconnaissait enfin que la fibre optique, si elle est utile et nécessaire pour le transport, est inutilisable, car trop coûteuse, pour les raccordements.

Vous aviez un second cheval de bataille, c'était le satellite. J'en parlerai brièvement. Où en est-on aujourd'hui avec Télécom 1 ? Dans une situation abracadabrante ! Voici un outil technique qui marche bien mais dont vous refusez la commercialisation parce que l'un de vos collègues du Gouvernement a décidé que certains clients potentiels lui déplaisaient. Et vous avez donné l'ordre d'arrêter toutes les négociations contractuelles avec les entreprises audiovisuelles !

Monsieur le ministre, vous feignez l'étonnement depuis à peu près dix minutes. Je vous pose des questions. J'espère que vous pourrez y répondre tout à l'heure, car il s'agit pour vous de faire ce soir le bilan de vos activités. Dans des articles de presse sur Télécom 1, on note l'absurdité et le ridicule de cette situation.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** La presse dit beaucoup de choses !

**M. François d'Aubert.** Répondez donc simplement à cette question : la convention de commercialisation de Télécom 1 est-elle signée ou pas ?

Votre silence est éloquent, si l'on peut dire !

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Le ministre vous répondra !

**M. François d'Aubert.** Abordons enfin l'imbroglio qui caractérise les relations entre l'industrie et la D.G.T. Trois erreurs historiques ont été commises dans ce secteur. La première, c'est la fusion des activités de téléphone de Thomson et de C.I.T.-Alcatel ; la deuxième, l'abandon par Saint-Gobain d'Olivetti pour cause de nationalisation car, aujourd'hui, Olivetti, c'est le cheval de Troie de A.T.T. en Europe. Evidemment, vous n'y aviez pas pensé quand vous avez demandé à Saint-Gobain de se défaire de ces actions.

Votre troisième erreur, c'est l'affaire de la C.G.C.T. Vous vous flattez d'y avoir sauvé quelques emplois - au demeurant, notons au passage que près de 1 500 d'entre eux ont été supprimés. Et le coût est exorbitant. En effet, le coût de la

nationalisation, c'est 220 millions de francs. Celui des pertes depuis 1981, 2,5 milliards de francs. Le montant des subventions, 1,5 milliard. Et quel avenir propose-t-on aujourd'hui à la société ? Son rachat par A.T.T., qui ne manquera pas, pour « recapitaliser » l'entreprise, de demander à l'Etat un milliard de francs supplémentaire ! Voilà probablement le plus beau gaspillage qui ait été commis par votre administration au nom des sacro-saints principes de la nationalisation !

Il est inquiétant que votre modernisation tourne ainsi à la confusion car je suis persuadé que ce secteur des télécommunications est sans doute l'un des plus porteurs d'avenir et qu'il peut être l'un des moteurs de la croissance de demain, à condition de faire des efforts, de jeter, par exemple, un regard nouveau sur le monopole, de voir tout ce qu'il y a de curieux dans le fait que le titulaire du monopole soit aussi celui qui en délimite les frontières - et Dieu sait si ces frontières sont floues et changeantes, ce qui est évidemment un obstacle pour ceux qui voudraient entreprendre dans les secteurs des services de télécommunication. Il est inquiétant aussi de voir qu'en dépit de la qualité de ses hommes, de ses ingénieurs, de ses techniciens, de ses agents, la D.G.T. ne parvient pas à couvrir toutes les activités liées aux télécommunications, tant il s'en crée chaque jour.

Est-il anormal d'imaginer que, lorsqu'il y a carence du monopole - non pas sur le plan technique, mais dans l'organisation même de la D.G.T. pour une commercialisation efficace - on donne aussi une chance à des services privés que l'on mettrait en concurrence avec les services publics ? Mais, à condition qu'il y ait égalité des chances entre les services publics et les entreprises privées, ce qui n'est pas le cas dans le système mis en place de réseaux COGECOM et France Câble car toutes ces entreprises, ces filiales, comme vous les appelez, jouissent de privilèges.

En fait, vous avez en fait refusé d'ouvrir les yeux sur les conséquences en France de la déréglementation dans les autres pays. Aujourd'hui nous sommes, hélas ou non, mais c'est une réalité, assiégés par la déréglementation. Vous préférez, comme Gribouille, mettre la tête sous l'eau. Non seulement l'Europe des télécommunications ne se fait pas, est en retard, mais c'est l'Europe de la déréglementation qui est en train de se mettre en place, sans nous, car nos entreprises de télécommunication sont fort en retard en ce qui concerne les accords de coopération passés avec d'autres entreprises.

Aviez-vous imaginé une riposte coordonnée à l'arrivée d'A.T.T., à l'entrée d'I.B.M. sur le marché des télécommunications ? La seule chose que vous sachiez faire, c'est de bloquer les accords. Mais les solutions imaginatives, non, vous n'en avez aucune. Pourtant, les risques de détournement de trafic existent, ne serait-ce que sur l'international.

Par ailleurs, malheureusement, la D.G.T. est fort mal préparée, sur le plan de sa structure de tarification, pour faire face à une éventuelle déréglementation. Plus de la moitié du trafic est réalisée aujourd'hui par les usagers professionnels et les entreprises, alors qu'ils représentent le quart des lignes. Tout cela à cause d'une surtarification sur l'interurbain qui est payé surtout par les entreprises, et d'une certaine sous-tarification sur le réseau local.

L'objectif est clair : il s'agit d'opérer un transfert de charges au profit des entreprises. Il est possible - nous l'affirmons - d'alléger les charges de téléphone des entreprises, qui représentent aujourd'hui à peu près le montant de la taxe professionnelle, sans peser sur le budget des ménages ni augmenter les tarifs des communications privées, à condition, bien évidemment, de réduire les dépenses indues des télécommunications engagées actuellement au profit du budget général.

Quand un transfert de vingt milliards de francs est pratiqué de la D.G.T. sur le budget général, il n'est pas inconcevable d'imaginer qu'un allègement de cinq milliards de francs puisse être consenti aux entreprises sans augmenter d'un centime la taxe sur les communications privées.

Votre bilan nous semble très négatif. C'est le bilan de votre passage aux P.T.T. Vous aviez pour vous l'héritage et la continuité.

**M. Jean-Pierre Suour.** Encore cette rengaine ?

**M. François d'Aubert.** Ce n'était pas mal. Beaucoup de vos collègues auraient aimé pouvoir bénéficier de la même faveur. Vous avez dilapidé ces deux atouts majeurs. Aujourd'hui, et c'est triste, alors que les télécommunications auraient pu être le moteur de la modernisation souhaitée par

le Premier ministre, elles sont hélas ! un peu à la traîne. Si, sur le plan technique, il n'y a pas grand-chose à dire, c'est vrai...

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Voilà !

**M. François d'Aubert...** Ce n'est pas le cas pour ce qui concerne la modernisation financière. Et c'est sans doute pourquoi les télécommunications ne sont pas capables de répondre efficacement aux trois défis majeurs qui leur sont lancés :

Premièrement, celui des relations avec des usagers de plus en plus mécontents ; puis celui de la déréglementation, qui nous est lancé de l'extérieur, et ce n'est ni par la passivité ni par l'érection de barrières protectionnistes que l'on pourra efficacement y faire face, et enfin, cette espèce de fronde intérieure à la direction générale des télécommunications et qui appelle des solutions rapides.

Pour toutes ces raisons, pour ce mauvais budget, pour ce mauvais bilan, l'U.D.F. votera évidemment contre (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. le président.** La parole est à M. Jagoret.

**M. Pierre Jagoret.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le cinquième projet du budget annexe des P.T.T. depuis mai 1981. Chacun d'entre nous connaît l'importance de cette loi de finances. Elle parachève l'action que nous avons menée depuis cinq ans, mais ce n'est pas une loi-bilan c'est une loi-étape. Comme vous le savez monsieur le ministre, mes chers collègues, je représente le groupe socialiste, bien évidemment, mais aussi le Trégorrois...

**M. Alain Bonnat, rapporteur spécial.** Belle région !

**M. Pierre Jagoret...** c'est-à-dire une région dont la vie, l'avenir, dépendent étroitement, trop étroitement, peut-être, de la mono-industrie et du volume de commandes de matériel téléphonique et électronique que passent les télécommunications françaises. Le triangle trégorrois, a connu et connaît encore une situation particulièrement difficile. De cette tribune où, le 8 novembre 1979, je tirais déjà la sonnette d'alarme, je puis déclarer, monsieur le ministre, que sans votre détermination, celle de l'ensemble de vos collaborateurs - en particulier de votre directeur de cabinet - et sans l'action efficace de la D.A.T.A.R. et de son directeur national, le Trégorrois serait aujourd'hui complètement sinistré. Oui, vous le savez, ma région a été très durement secouée par les restructurations.

Si, dans le passé, les investissements avaient été plus nombreux, plus sérieux, plus importants, si les entreprises présentes dans nos zones industrielles avaient adopté une stratégie plus offensive au lieu de se reposer sur le secteur protégé en attendant une simple augmentation des commandes des ministères, les crises que nous connaissons auraient pu être évitées.

Cela, c'est le passé. Mais aujourd'hui on peut regretter aussi des conceptions de gestion archaïques où le licenciement du personnel semble être la solution à tous les maux.

Les nationalisations ont pu permettre un redressement, c'est vrai. Pourtant hélas ! les choses sont encore loin d'être stabilisées. Les filiales de la C.G.E., notamment, viennent d'envisager un nouveau « grand chambardement » de leurs entreprises, avec des mutations pour plusieurs centaines de salariés. Devraient notamment arriver dans notre région 700 personnes mutées d'autres centres existant en France, sous prétexte d'une diminution des commandes publiques. Vous comprendrez que les personnels concernés sont dans l'expectative.

En effet, au mois de mars dernier, la direction de la C.G.E., à la demande insistante des élus de ma région, largement relayés, je dois le dire, par le Gouvernement et tout particulièrement par votre département ministériel, avait publié un plan industriel qui annonçait la création de 500 emplois d'ici à 1987, en compensation des suppressions intervenues dans les usines des zones industrielles.

Dans cet esprit, de nombreuses formations-conversions ont été entreprises. Des dispositions d'accueil ont été mises sur pied.

Or, nous apprenons aujourd'hui que ce plan serait caduc, remplacé par un vaste remue-ménage au sein des entreprises d'Jcatel-Thomson, sur lequel nous n'avons que de vagues



précisions. Mais nous avons la certitude, en tout cas, que les problèmes d'emplois auxquels nous sommes confrontés ne seront pas résolus.

La direction d'Alcatel-Thomson doit nous dire très rapidement ce qu'elle entend faire pour tenir ses engagements, car si ceux-ci n'étaient pas tenus, notamment en ce qui concerne la création d'emplois, nous risquerions de nouveaux drames dans notre région et ailleurs.

Je ne sais, monsieur le ministre, si vous pouvez d'ores et déjà répondre à ces angoissantes interrogations. Je vous demande, en tout état de cause, et avec la plus vive insistance, de bien vouloir m'apporter aussi vite que possible toutes les précisions que vous pourrez avoir sur ce grand chambardement au sein d'Alcatel-Thomson.

Un constat, au passage, monsieur le ministre : le comportement de la C.G.E. contraste fortement avec les orientations du budget !

S'agissant des télécommunications, je note avec beaucoup de satisfaction que leur capacité d'investissement s'accroît de façon tout à fait notable en 1986. Le total des engagements de dépenses prises en charge par cette branche de votre administration atteindra près de 42 milliards de francs, soit une augmentation de 9 p. 100, ce qui est considérable lorsque l'on sait que les autres investissements de l'Etat seront, pour la plupart, en diminution. Il y a bien là un signe éclatant de votre volonté et de la volonté du Gouvernement de continuer à développer notre industrie des télécommunications et de moderniser encore un outil de communication que vous avez déjà porté, quoi qu'on en dise, au plus haut niveau mondial.

Pour leurs seules missions traditionnelles, les télécommunications disposeront de 32,8 milliards de francs de crédits d'équipement, soit une augmentation de 5,4 p. 100 par rapport à 1985. Je note, en particulier, que vous envisagez de consacrer 8,3 milliards de francs à la commutation, 4,4 milliards de francs à la transmission et 2,8 milliards de francs aux réseaux larges bandes - autrement dit au Plan câble tant décrié - et 2,8 milliards de francs à la recherche.

Ainsi, seront largement préservées - et je dirai même privilégiées - la poursuite de ce plan télématique que tous les pays du monde nous envient et la numérisation de notre réseau pour laquelle notre pays atteint des performances étonnantes.

Je soulignerai, bien entendu, la poursuite de l'effort de recherche, dont le C.N.E.T. est le principal acteur. J'émettrai à ce propos deux vœux.

Le premier est que vous poursuiviez le transfert de technologies et de savoir-faire vers les entreprises industrielles françaises, et notamment vers celles de ma région. C'est la raison pour laquelle j'aimerais que vous nous précisie quelles peuvent être les retombées industrielles et économiques de différents projets qui semblent particulièrement ambitieux. Je pense, entre autres, à trois d'entre eux.

D'abord au réseau numérique à intégration de services sur lequel travaille le C.N.E.T. depuis de nombreuses années et dont les premières expériences devraient être menées. Il correspond, en quelque sorte, au téléphone de l'avenir.

Ensuite au vidéotexte avec les importantes commandes du Minitel. Les retombées pour l'industrie de ces importantes commandes m'intéressent tout particulièrement. J'aimerais aussi savoir où en est le projet de minitel portable pour lequel un marché d'études a été lancé, et notamment le projet de minitel avec un écran plat à cristaux liquides, selon des technologies qui sont aujourd'hui développées au centre de recherche de Lannion.

Enfin, le Plan câble, dont parlera notre collègue Schreiner, figure, lui aussi, dans les grands projets développés par votre département, mais il suscite un certain nombre d'interrogations.

Par ailleurs, un effort sans précédent sera consenti en faveur de la filière électronique, dont les crédits, d'un montant de 4,8 milliards de francs, seront en augmentation de 20 p. 100. On ne dira jamais assez combien l'action, courageuse et cohérente, menée par le Gouvernement dans ce secteur depuis 1981, a été décisive. Elle nous permet aujourd'hui d'avoir dans ce domaine une industrie bien à nous, saine, structurée, modernisée et qui commence à obtenir d'importants succès à l'exportation - et nous ne pouvons que nous en féliciter. Ce renouveau, cette percée, c'est à vous, à vos collaborateurs - je pense aussi à la D.G.T. et à la D.A.I.I. - que nous les devons.

Nous avons conscience que le secteur des télécommunications est l'un des plus porteurs pour l'avenir. Sans doute est-ce là aussi que les concurrences internationales sont et vont être les plus vives.

On peut regretter que dans cette compétition les entreprises françaises aient été d'ores et déjà affaiblies par l'imprévoyance des anciens responsables et par un manque dramatique d'investissement. A bien des égards, dans ce domaine, les nationalisations, que l'opposition se plaît à critiquer, ont permis un redressement spectaculaire.

**M. Michel Noir.** On en reparlera !

**M. Pierre Jagorat.** En effet, on en reparlera, mon cher ami.

Depuis plusieurs mois, la presse évoque des négociations entre C.G.E. et A.T.T., dont une des conséquences serait de réserver une part des marchés publics de téléphonie aux produits de ce groupe américain. On parle de 15 p. 100.

Votre administration est donc directement concernée par cette négociation - si négociation il y a - relevant pour l'essentiel du ministère du redéploiement industriel, qui suscite dans de nombreux milieux questions et inquiétudes.

Monsieur le ministre, si des accords internationaux sont dans la logique d'une politique d'entreprise forcément mondiale, pourquoi celle-ci ne s'oriente-t-elle pas en priorité vers des partenaires européens ? Je suis très inquiet, car nous risquons de laisser échapper une chance de construire une industrie européenne, condition de la réalisation d'un pôle économique puissant face aux blocs qui dominent le monde. Pourquoy ce qui est possible dans le domaine scientifique est-il si difficile à mettre en œuvre dans le domaine industriel ? Je m'interroge. Les stratégies industrielles doivent-elles prévaloir sur l'intérêt national et européen ?

Autre inquiétude : l'attribution éventuelle d'une part des marchés publics français de commutation téléphonique à des produits de conception américaine ne va-t-elle pas saper les performances à l'exportation de nos produits ? Nos concurrents étrangers, et parmi eux A.T.T., ne manqueront pas de souligner que nos produits doivent être de qualité douteuse puisque les pouvoirs publics français réservent à des matériels étrangers une part d'un marché que l'on qualifie de captif et qui l'est.

Cela ferait revivre à nos ingénieurs, à nos vendeurs, une situation pénible qu'ils ont connue voici près de dix ans. A cette époque, et pour des raisons relevant moins de motifs techniques que de réglemens de comptes politiques, voire de certains liens familiaux, les plus hautes autorités du précédent septennat avaient fait racheter par Thomson des filiales françaises de groupes étrangers - Ericsson, I.T.T., le système Axe, etc. - dont les matériels d'une technologie dépassée se voyaient réserver une part des marchés publics au détriment des matériels de conception française, développés par la recherche publique et d'une technologie plus avancée dans la commutation électronique !

En dehors des conséquences internes que l'on vient à peine et à grands frais de corriger, ces choix eurent des conséquences désastreuses à l'exportation et plusieurs années irrattrapables furent perdues dans la conquête du marché. En effet, nos concurrents ne manquèrent pas de tirer parti avec succès de l'adoption, par le gouvernement français d'avant 1981, de technologies étrangères. Monsieur le ministre, vous qui mettez tout en œuvre depuis bientôt cinq ans pour développer et favoriser l'industrie française des télécommunications, vous seriez-vous étonné à l'époque qu'un acheteur asiatique ou sud-américain ait douté de la fiabilité d'un matériel français, puisque le gouvernement qui en avait financé le développement réservait une part de son marché à des produits de conception étrangère ? Et ne peut-on craindre la répétition d'une telle situation, puisque A.T.T., tout en bénéficiant d'une part du marché français, continuerait à être concurrent de nos constructeurs dans le reste du monde ?

Je souhaiterais donc savoir quelle est la position du Gouvernement dans cette affaire et quels sont les critères retenus par les P.T.T. pour apprécier d'éventuels accords internationaux.

Parallèlement, l'Europe des télécommunications semble être l'échelle logique pour faire face à la concurrence américaine. Des démarches ont été entreprises pour construire cette Europe des télécommunications, mais aussi pour

conclure des accords industriels avec les sociétés européennes. Je pense à Siemens ou Olivetti. Qu'en est-il exactement ?

Il ne me semble pas possible de fermer ce volet international sans évoquer le programme Euréka, dont l'un des thèmes clés concerne les technologies de l'information et de la communication. Quelle est la position des centres de recherche français dans cet important programme européen ?

J'observe enfin que le ministère des P.T.T. renouvellera, tout en l'augmentant de 23 p. 100, sa contribution aux investissements du Centre national d'études spatiales. Il s'agit d'une aide tout à fait justifiée. Il est clair, en effet, que les actions menées dans le domaine de la recherche spatiale conditionnent largement l'avenir de notre industrie, et en particulier celui des télécommunications. Je me demande toutefois si, dans ce domaine, il ne serait pas souhaitable que votre ministère soit davantage associé aux décisions, un peu à l'image de ce qui se pratique pour la filière électronique.

Ce budget est un bon budget pour la poste puisque, là aussi, vous prévoyez un maintien en volume des investissements. Permettez-moi, à ce sujet, monsieur le ministre, de vous dire combien nous sommes nombreux à apprécier l'effort financier sans précédent que vous avez fait accepter par le Gouvernement en vue de doter ce pays d'un réseau de bureaux de poste rénovés et modernisés. Et nous sommes tout aussi nombreux à avoir été scandalisés par les attaques qui ont été portées dernièrement contre cette branche de votre administration. Pour qui voyage un tant soit peu, en France et à l'étranger, pour qui écoute les jugements portés par nos hôtes étrangers sur notre service public, il ne fait pas de doute que la poste française est l'une des meilleures, sinon la meilleure du monde. Il est inadmissible de fonder une appréciation générale sur des épiphénomènes ou quelques défaillances condamnables auxquelles n'échappe aucune, je dis bien aucune, organisation aussi complexe.

En ce qui concerne l'évolution de l'emploi, ceux qui la critiquent ont sans doute la mémoire un peu courte. Ils semblent avoir oublié et la remise à niveau des effectifs des P.T.T. que vous avez accomplie au début de la législature, et les proclamations de ceux qui font de la diminution massive du nombre des fonctionnaires l'un des points forts de leurs programmes électoraux.

Je comprends cette exigence de rationalisation des services. Je souhaiterais pourtant que, dans le cadre de la priorité donnée par le Gouvernement au domaine de la recherche, les effectifs du C.N.E.T. soient intégralement maintenus.

Ce centre, qui est le deuxième dans le monde pour la téléphonie, doit impérativement garder sa vigueur et son dynamisme. C'est également pour ces mêmes raisons qu'il faudrait que le Gouvernement accepte d'assouplir et d'améliorer les procédures de recrutement de personnels contractuels de haut niveau de façon que soient rendues plus attrayantes les activités de recherche dans le secteur public. Il y va, à bien des égards, de la survie même de ces laboratoires et de la qualité générale de la recherche publique dans notre pays.

Enfin, n'oublions pas d'autres mesures positives qui sont acquises en faveur des personnels, comme la réforme tant attendue du statut des receveurs-distributeurs.

La réalité, monsieur le ministre, c'est que, globalement, votre budget est un budget équilibré, un budget de progrès, un budget pour la modernisation, un budget que, par conséquent, nous, socialistes, allons voter (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La parole est à M. Lambert.

**M. Michel Lambert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, j'ai tenu à centrer mon propos sur la poste. En effet, si la poste a pu avoir, dans le passé, l'impression de jouer d'une moindre faveur des pouvoirs publics, je souhaite montrer aujourd'hui, à la fin de cette législature, l'importance du travail accompli pour le maintien, le développement, la modernisation de ce service public et, surtout, pour son adaptation aux nouvelles attentes des usagers.

Le projet de budget pour 1986 doit être analysé en lui-même, mais il doit être aussi replacé dans une histoire, dans une évolution. Sans cela, le risque reste considérable de ne l'aborder que par le petit bout de la lorgnette et d'avoir ainsi une mémoire bien courte. Comme le laboureur, à la fin de la journée, est fier de son travail bien fait, contemplant le sillon !

**M. Michel Noir.** Oh la la !

**M. Michel Lambert.** Ah, c'est de la métaphore rurale ! (*Sourires*).

**M. Emmanuel Hamel.** C'est la meilleure ! Elle puise aux sources d'une sagesse inépuisable !

**M. Michel Lambert.** N'est-ce pas, monsieur Hamel ? En tant que député d'une circonscription essentiellement rurale, je me permets, monsieur le ministre, de risquer cette image.

La poste est donc le plus important réseau de contact d'une administration de l'Etat avec le public. Pourtant, nous constatons, avant 1981, une diminution du nombre des établissements postaux, de 17 185 en 1976, à 17 114 en 1980, et cela malgré les énormes besoins, en particulier dans la périphérie des villes. Grâce à une volonté politique évidente et à un effort financier important, la tendance a été renversée. En 1985 on comptera environ 17 220 établissements, c'est-à-dire qu'entre 1981 et 1985, 170 établissements ont été créés. En outre, parmi ces 17 220 établissements, la plupart sont situés en zone rurale, ce qui est un élément déterminant d'animation du milieu.

Quelque 6 400 bureaux de poste ont été rénovés, ce qui permet une réelle amélioration des conditions matérielles d'accueil au guichet et des conditions de travail des agents.

Mais parlons aussi des agents des postes, des femmes et des hommes qui y travaillent.

En 1978, les effectifs de la poste étaient de 292 883 personnes : en 1979 de 290 422. Cette tendance à la baisse entraînant une dégradation du service - il y avait en même temps un ralentissement très net de l'effort de modernisation - a, là encore, été enrayerée puisqu'en 1985 l'effectif des postes était de 307 210, soit plus de 14 000 créations d'emploi auxquelles il faut comparer les 1 250 suppressions prévues.

Cette réduction porte principalement sur les emplois de catégorie D puisque les gains de productivité liés à la modernisation des conditions d'exploitation suppriment les travaux les plus simples.

Permettez-moi cependant, monsieur le ministre, d'insister, dans ce cadre général, sur la nécessité d'une réduction de la durée des vacances de postes.

Permettez-moi aussi de souligner, dans ce projet de budget, un certain nombre d'améliorations : celle des carrières, du taux d'encadrement liée aux transformations d'emplois, en particulier en catégorie A et en catégorie D, rendant possible l'adaptation aux besoins de fonctionnement des services ; l'effort engagé pour la titularisation des auxiliaires - selon M. le rapporteur, 4 723 titularisations sont prévues - enfin, l'amélioration engagée de la situation des receveurs-distributeurs, receveurs ruraux, et de celle des conducteurs de travaux des lignes.

Pour rendre la poste plus moderne, pour lui permettre de s'adapter aux besoins du public et de faire face à la concurrence de sociétés privées internationales ou, dans d'autres secteurs, à la concurrence des banques ou des réseaux parabancaires, personne n'a ménagé ses efforts depuis 1981. Là encore, on a assisté à un renversement de tendance. C'est en 1981, en effet, qu'un terme a été mis à la politique de réduction du volume des investissements de la poste.

Quelques chiffres : 1,850 milliard de francs d'autorisations de programme en 1980 ; le même montant en 1981 ; 2,5 milliards de francs en 1982 ; 2,9 milliards de francs en 1986. Cette constante progression a permis une réelle relance des investissements destinés à la mécanisation et l'accélération des programmes d'automatisation du tri. Des chiffres encore : 45 centres de tri automatique de première catégorie sont en service actuellement contre 34 en 1981 ; 29 centres de tri automatisé de deuxième catégorie contre 3 en 1981.

Citons encore l'équipement de bureaux en terminaux financiers, en appareils de libre-service, l'amélioration de la sécurité des agents et des biens.

Relevons enfin le lancement d'un grand programme d'équipement informatique des bureaux de poste.

La modernisation de la poste passe par l'optimisation des services, mais aussi par la mise en place de services nouveaux. Pour répondre aux besoins, des services rapides ont été créés : Postclair, Postexpress, Postadex. Pour répondre aux besoins, les services financiers ont été modernisés et offrent maintenant des prestations diversifiées. Cela devrait permettre de mettre fin à un lent déclin.

Certes, je ne suis pas Candide, et tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles et imaginables, mais je tenais à bien cerner l'essentiel des efforts accomplis, efforts parfois oubliés actuellement.

Il reste des problèmes, il faut les poser et s'engager dans la voie des solutions. Ainsi de l'insuffisance du taux de rétribution des avoirs des particuliers déposés par les chèques postaux ; ainsi de l'absence de compensation par le budget général au titre de l'aide à la presse ; ainsi de l'évolution de la sous-traitance ; ainsi de la situation de certaines catégories de personnels. Je souhaite, monsieur le ministre, que le volet « poste » de la charte de gestion des P.T.T. prenne en compte tous ces problèmes.

En conclusion, s'il y a des zones d'ombre dans le projet de budget, en particulier, comme vous l'indiquiez en commission, pour ce qui concerne les réductions d'emplois, cela ne doit pas faire oublier que ce budget reste dans la ligne des budgets précédents, qu'il vise à consolider la qualité du service, à développer l'activité en diversifiant les prestations offertes, à moderniser le poste.

C'est l'engagement que vous aviez pris en 1981, monsieur le ministre. Vous l'avez tenu. Nous pouvons en être fiers. C'est pourquoi nous voterons votre projet de budget (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Michel Péricard.** Nous n'entendons que des testaments, ce soir !

**M. Michel Noir.** C'est la notice nécrologique ! Quelle tristesse !

**M. le président.** La parole est à M. Schreiner.

**M. Bernard Schreiner.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'histoire retiendra de cette législature...

**M. Michel Noir.** Encore !

**M. Michel Péricard.** Quelle suite funèbre !

**M. François d'Aubert.** C'est un enterrement !

**M. Bernard Schreiner.** Vous avez vous-même dressé le bilan de ces cinq ans, messieurs, je ne vois pas pourquoi nous ne présenterions pas le nôtre.

L'histoire retiendra de cette législature, monsieur le ministre la volonté que vous avez manifestée pour mettre en œuvre, contre vents et marées, contre nombre de sceptiques - nous en avons entendu il y a quelques instants - le programme de 1982 destiné à équiper la France en réseaux câblés en fibres optiques.

Nous arrivons au bilan d'une législature, et contre les sceptiques, dont fait partie M. d'Aubert, contre aussi une partie des médias qui n'hésitent pas à opposer les télévisions hertziennes, les satellites et le câble, alors que ces supports de diffusion sont, dans d'autres pays, complémentaires, l'annonce dans le projet de budget pour 1986 d'une enveloppe de 2,8 milliards de francs pour la réalisation des réseaux câblés est la meilleure preuve de votre volonté de doter la France d'un équipement moderne, à la pointe du progrès technologique.

Au mois de janvier dernier, à l'annonce de l'ouverture de notre système audiovisuel aux télévisions locales et nationales hertziennes, bon nombre de journaux ont titré sur la fin du câble en France. Pourtant, dans les semaines qui ont suivi, aucune des collectivités territoriales qui avaient signé un accord avec vous et avec la « mission câble » n'est revenue sur sa décision.

Les élus locaux ont en effet compris, monsieur d'Aubert, que l'avenir de la communication audiovisuelle, capital pour le développement non seulement du pays mais aussi des régions, passait par le développement d'une infrastructure performante. Ils ont donc fait confiance au câble.

Parce qu'il est économique : lui seul permet la diffusion de plusieurs dizaines de chaînes et il évite la profusion d'antennes dans les zones urbaines.

Parce qu'il permet le développement des programmes : le marché publicitaire français n'est pas suffisant pour alimenter de nouvelles chaînes spécialisées ou généralistes, tandis que la jonction des abonnements et de la publicité permet l'ouverture de nouveaux marchés pour l'industrie des programmes de notre pays.

Parce que lui seul peut assurer l'existence de télévisions de proximité, les télévisions locales hertziennes coûtant cher et leur rentabilité publicitaire étant limitée.

Parce qu'il permet la mobilisation de partenaires variés, qui vont des collectivités territoriales aux industriels des matériels et du contenu.

Parce qu'il est l'allié naturel du satellite.

Parce qu'il est, enfin, l'infrastructure permettant le développement de services nouveaux liés à l'interactivité de la fibre optique, services qui préfigurent la communication de demain.

Ces différentes raisons ont amené les plus grandes agglomérations françaises à faire confiance au câble. Trente-cinq protocoles étaient signés au mois de juillet 1985, concernant 7 344 000 habitants dont deux millions à Paris. Seize protocoles sont en préparation et seront signés avant la fin de l'année, ce qui portera à 9 500 000 le nombre des habitants concernés par le câble dans les quatre ou cinq années à venir.

Je vous invite, monsieur d'Aubert, à assister aux inaugurations qui vont avoir lieu à Montpellier, à Cergy-Pontoise, à Evry ou dans l'agglomération nantaise, pour voir que le câble, cela marche !

**M. François d'Aubert.** Aux frais de la mission ou à mes frais personnels ?

**M. Bernard Schreiner.** Monsieur d'Aubert, ne prenez pas vos informations parmi les aigris du câble. Voyez certains de vos amis maires et demandez-leur ce qu'ils prévoient dans leur propre commune.

Au demeurant, vous avez osé porter des accusations contre la « mission câble » que j'anime. Je me réserve, après avoir lu exactement ce que vous avez dit, de donner les suites nécessaires à ces accusations. Je n'aime pas beaucoup qu'on porte de tels jugements sur le travail réalisé par une mission...

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas votre argent, c'est celui des contribuables !

**M. Bernard Schreiner...** dont le bilan a d'ailleurs été souligné dans des articles positifs publiés par des journaux qui comptent parmi vos amis.

**M. Michel Lambert.** M. d'Aubert est l'homme des ragots !

**M. Bernard Schreiner.** On est loin, effectivement, des « préfigurations » dénoncées par l'opposition ! Les réseaux câblés vont faire partie du paysage audiovisuel et, très rapidement, ils y joueront un rôle majeur. Les télévisions hertziennes tiendront un autre rôle, en couvrant les zones rurales, en servant de transition face à la lente montée du câble.

Mais les collectivités locales ne sont pas les seules à avoir bien compris ce schéma, car, pour la première fois dans notre pays, un projet lié à la communication audiovisuelle n'a pas éprouvé de difficultés à trouver des financiers - des sociétés privées ou non - désireux de s'occuper de l'exploitation des réseaux. C'est donc à un véritable consensus que l'on assiste aujourd'hui à propos du câble. Cette situation est à mettre à votre crédit, monsieur le ministre, et à celui de votre administration, en particulier de la D.G.T.

Le choix de la fibre optique doit être maintenu comme choix décisif pour l'avenir, même si cela impose de pousser les machines industrielles à un rythme plus élevé. Or certaines communes m'ont fait part de leur inquiétude de recevoir des propositions d'équipement en coaxial ou en système mixte sans avoir la garantie que cela ne sera que provisoire. J'aimerais, à ce propos, que vous nous précisiez à quel rythme vous comptez poursuivre le câblage en fibre optique de notre pays.

Mais le choix de la fibre optique, du fait de son coût initial, n'a été rendu possible que grâce au rôle de l'Etat. Je ne vois pas quel organisme privé aurait pu se lancer dans une telle politique, pourtant décisive pour l'avenir de la communication et des services de notre pays.

Je ne vois plus comment la déréglementation des structures des P.T.T. aurait pu se concilier avec la mise en place d'un tel plan. Les Français acceptent le plan câble dans leur grande majorité : les études de faisabilité le montrent. Il faudra leur expliquer ce qui le rend possible.

Mais, comme je l'ai déjà fait lors du débat sur les télévisions hertziennes, je conseillerai aux membres de l'opposition de regarder avec attention ce qui se passe aujourd'hui aux

Etats-Unis, avec le démantèlement de ATT, et aussi en Grande-Bretagne. Le rétablissement de la concurrence a provoqué un mécontentement réel des usagers, qui ont dû payer plus cher un certain nombre de services. Et il ne s'agit pas d'une augmentation de 28 p. 100, monsieur Noir, mais de près de 200 p. 100 ! Les industriels qui ont succédé au service public sont incapables de financer un plan d'équipement et sont, pour beaucoup, menacés de faillite. En Grande-Bretagne, la société privée Mercury, malgré les coups de pouce du pouvoir, n'arrive pas à décoller. Mme Thatcher a dû elle-même s'opposer à l'accord que souhaitait signer British Telecom avec I.B.M. pour cause de création d'un empire monopolisé privé liant téléphone et ordinateurs.

Il serait bon que les membres de l'opposition réfléchissent à cette conclusion de M. Le Boucher dans *Le Monde* du 8 octobre. « Tout se passe objectivement comme si les idéologies libérales ne servaient qu'à véhiculer les intérêts très particuliers du géant de l'informatique I.B.M. qui ne cache pas que son objectif est désormais d'aller vers les réseaux de télécommunications ».

Il y a là source de réflexion sur ce que nous réserve l'avenir.

Il serait grave et dangereux que, au nom d'un libéralisme sauvage, on s'attaque à des structures qui servent aujourd'hui de rempart contre une mainmise des multinationales américaines sur les services européens de communication.

Considérant l'évolution normale mais aussi les missions supplémentaires des télécommunications, liées à la télématique, à la télédistribution, il sera peut-être nécessaire de revoir telle ou telle fonction de leurs structures. Mais le grand espoir de notre pays est de pouvoir être présent dans la grande bataille internationale en cours.

C'est parce que votre budget, monsieur le ministre, sans démagogie, le permet que nous le voterons (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La parole est à M. Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** J'ai été très intéressé par les discours que viennent de tenir nos collègues de l'opposition.

**M. Emmanuel Hamel.** Ils étaient en effet intéressants !

**M. Jean-Pierre Sueur.** M. Noir tout d'abord a déclaré : « Il faudra à l'avenir deux budgets annexes ». C'est une déclaration très importante.

**M. Michel Noir.** Mais oui !

**M. Jean-Pierre Sueur.** D'un côté la poste, de l'autre les télécommunications ! Au moins, les choses sont claires. M. Noir, vous avez le mérite de la clarté.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Un poste de ministre pour Noir et un pour d'Aubert ! (*Sourires*).

**M. Michel Noir.** Cela reste des budgets annexes !

**M. Jean-Pierre Sueur.** M. d'Aubert ensuite a été aussi très intéressant. Je me demande d'ailleurs ce qu'il pense exactement car, ce matin, je lisais dans le journal : « François d'Aubert-U.D.F. : " il faut privatiser les P.T.T. " ».

**M. François d'Aubert.** Je l'ai démenti !

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Il faut savoir ce que vous écrivez !

**M. François d'Aubert.** Ne brodez pas là-dessus, cela ne sert à rien !

**M. Jean-Pierre Sueur.** J'ai en effet pris connaissance avec intérêt, monsieur d'Aubert, de votre communiqué dans lequel - si j'ai bien compris - vous préconisez une répartition plus précise entre les missions relevant du monopole et les domaines qui pourraient être ouverts à une concurrence entre le secteur public et le secteur privé. Je ne comprends pas très bien car, de deux choses l'une : ou vous êtes pour le monopole ou vous êtes contre. Mais si vous êtes pour, vous ne pouvez pas vouloir une répartition entre ce qui relève du monopole et ce qui ne relève pas du monopole.

**M. Michel Noir.** Voilà quinze ans que cela se fait ! Etudiez votre dossier !

**M. Jean-Pierre Sueur.** La vérité est que vous êtes assez ennuyé. Je lis toujours dans le même journal : « La solution pour l'U.D.F. c'est le passage progressif du monopole d'Etat à la dérégulation ». J'en conclus que vous êtes pour la dérégulation.

Or ce soir vous dites : « Je suis contre la privatisation, mais je ne veux pas non plus que cela reste dans le secteur public. C'est pourquoi je préconise une société nationale... »

**M. François d'Aubert.** Une société nationale n'est pas forcément privée !

**M. Jean-Pierre Sueur.** ... mais je m'insurge contre l'Europe de la déréglementation ». Vous êtes donc le matin pour la dérégulation et le soir contre la déréglementation !

Je pensais que vos idées étaient plus claires, que vous étiez pour le libéralisme, selon lequel le service public est une mauvaise chose qu'il faut remplacer par la privatisation.

**M. Michel Périllard.** C'est une caricature !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Je pensais que telle était votre position. Mais je me rends compte tout d'un coup qu'elle est fluctuante, qu'elle est embarrassée. La vérité est que vous n'osez pas dire ce que vous voulez, car en dépit de votre communiqué, chacun l'a compris, vous voulez deux secteurs : la privatisation, la déréglementation et la dérégulation.

C'est votre droit !

**M. François d'Aubert.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Sueur ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François d'Aubert.** Je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Les choses sont tout à fait claires mais vous cherchez à les caricaturer. C'est de bonne guerre ; nous sommes en période préélectorale. Vous cherchez tout simplement à prendre vos désirs pour des réalités.

**M. Bernard Schreiner.** Et vous ?

**M. François d'Aubert.** Vous aimeriez que nous disions : « le service public va disparaître ». Or ce n'est pas du tout le cas.

Premièrement, nous cherchons à rénover le service public, parce qu'il est aujourd'hui abusivement exploité par l'Etat. La D.G.T. verse en effet des contributions totalement injustifiées au budget général.

Deuxièmement, privatisation signifierait, selon vous, que nous donnerions au capital privé la D.G.T. transformée en entreprise ; c'est le système de *British Telecommunications*. Mais il n'est absolument pas question de privatiser la direction générale des télécommunications.

Troisièmement, déréglementation ou dérégulation - lisez d'autres journaux si ceux de ce matin ne vous ont pas éclairé (*Rires sur les bancs des socialistes*) - c'est exactement la même chose. Il n'y a pas d'explication de texte à faire. Simplement, nous disons que le monopole doit subsister pour le téléphone, mais que pour les services à valeur ajoutée - j'espère que vous savez ce que c'est ? - pour les services marchands, il peut y avoir concurrence. Reconnaissez que nous ne sommes pas des libéraux sauvages (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes*).

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Mais vous tenez des propos sauvages !

**M. François d'Aubert.** ... puisque c'est ce qui se passe déjà pour certains services.

Nous souhaitons seulement que, lorsqu'une entreprise publique ou une filiale intervient dans le même domaine qu'une entreprise privée, les mêmes règles d'égalité de concurrence s'appliquent sans privilèges pour l'entreprise publique comme c'est le cas aujourd'hui pour les filiales de la D.G.T. C'est tout.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Après avoir écouté vos explications, j'ai compris que vous étiez pour le monopole et en même temps contre le monopole.

**M. Michel Noir.** Vous avez tout compris et d'un seul coup !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Vous avez répété exactement les affirmations de votre communiqué : vous êtes pour le service public et pour la privatisation.

**M. François d'Aubert.** Depuis cinquante ans, vous parlez des monopoles, je pensais que vous en aviez une meilleure connaissance !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Tout le monde aura pris la mesure de la grande confusion qui est la vôtre, monsieur d'Aubert !

**M. Michel Noir.** Ce n'est pas la peine de monter à la tribune pour tenir de tels propos !

**M. Jean-Pierre Sueur.** La réalité est que vous êtes libéral, mais que vous n'osez pas l'avouer parce que ce n'est pas populaire.

**M. François d'Aubert.** Pourquoi M. Fabius fait-il du libéralisme toute la journée ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

**M. Jean-Pierre Sueur.** Vous savez très bien que les Français sont attachés au service public des P.T.T. que vous voulez démanteler. En réalité, quand, ce matin, vous avez dit qu'il fallait privatiser les P.T.T., vous avez parlé vrai.

**M. François d'Aubert.** Je ne l'ai pas dit !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Ce communiqué est confus ; ...

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Electoral !

**M. Michel Lambert.** Il s'est trahi !

**M. Jean-Pierre Sueur.** ... c'est une sorte de « précaution inutile » car elle vient trop tard.

Monsieur le ministre, j'en viens à l'objet de mon intervention, mais je ne pouvais laisser passer ces propos qui m'avaient profondément choqué.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Je voulais parler des nombreuses mesures positives qui ont été prises au cours de ces dernières années et qui figurent encore dans ce projet de budget, en particulier pour les receveurs et les distributeurs, ...

**M. François d'Aubert.** Enfin un vrai sujet !

**M. Jean-Pierre Sueur.** ... pour les conducteurs de travaux des lignes qui suscitent l'ironie de nos collègues. Vous avez eu raison de prendre en compte leurs revendications.

En outre, sur le plan des investissements sociaux, notamment en ce qui concerne le logement du personnel, des augmentations importantes méritent d'être signalées.

J'ai remarqué également, en lisant le rapport de M. Alain Bonnet, que 4 à 5 p. 100 de la masse salariale étaient consacrés à la formation professionnelle. Peu d'entreprises choisissent de verser 5 p. 100 de la masse salariale pour former leur personnel.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Monsieur le député, le chiffre exact est de 6 p. 100 !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette précision. M. Bonnet était en dessous de la réalité.

**M. Michel Périllard.** Il est souvent en dessous !

**M. Michel Noir.** Alors, Bonnet, on sabote ? (*Rires*).

**M. Jean-Pierre Sueur.** Un postier de ma circonscription me faisait observer l'effort tout à fait remarquable qui a été fait, grâce à la mise en place d'un plan triennal, pour informatiser les bureaux de poste, ce que chacun reconnaît.

Avant de terminer - je crois, monsieur le président, ne pas avoir l'exclusivité du dépassement du temps de parole (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) - je formulerai quatre remarques sur les centres de chèques postaux, auxquels je suis particulièrement attaché en ma qualité de député de La Source.

**M. François d'Aubert.** Du Niagara ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** Les travailleurs de La Source jugeront comme il convient votre ironie, mon cher collègue !

D'abord, la poste a des atouts considérables.

Le premier est son réseau, unique en France. Aucune institution ne peut rivaliser avec le réseau des bureaux de poste, ni avec les services que donnent aux usagers les chèques postaux : franchise de la correspondance, gratuité de la

carte 24/24, absence de dates de valeur, mise en place d'un système pour les insuffisances accidentelles, etc. Un grand nombre de choses positives ont été faites.

Second atout : la modernisation. Les chèques postaux sont très bien placés puisque la France et, en particulier, les P.T.T. sont les premiers dans la mise au point de ce qu'on appelle la carte à puce, l'avenir en matière de monétique, le premier pas vers la banque à domicile.

Mes deux dernières remarques seront des interrogations.

Premièrement, nous ne pouvons accepter que la rémunération des avoirs des particuliers déposés auprès des chèques postaux soit aussi faible : 0,01 p. 100. Ce n'est pas une bonne chose !

Deuxièmement, il me paraît absolument nécessaire que la poste, qui dispose de ce magnifique réseau qui irrigue en profondeur tout notre territoire, puisse se comporter comme une banque. Je salue à cet égard l'accord qui est en voie de conclusion avec la Sofinco, notamment. Il serait véritablement dommage, en effet, pour le service public, auquel nous croyons, monsieur le ministre, par opposition à d'autres collègues, que la poste ne puisse concurrencer les banques en donnant l'accès à certains prêts.

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Ce qui aura caractérisé votre action, monsieur le ministre, c'est l'attention que vous avez portée au service public qui, on l'a compris à travers certains discours, pourrait être par malheur menacé et détruit (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T.

**M. Louis Mexandeu, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, Cicéron écrivait que deux augures ne pouvaient se regarder sans rire. En écoutant les députés de l'opposition qui se sont exprimés, je remarquais que, au-delà de leurs critiques, de leurs anathèmes et de leurs imprécations, transparaissait comme un sourire qui trahissait leur manque total de conviction, à l'image des augures de l'ancienne religion romaine, car...

**M. Emmanuelle Homel.** Il n'est pas correct de faire des comparaisons, à propos des P.T.T., avec les entrailles des animaux, monsieur le ministre ! (*Sourires*).

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... dire tant de contre-vérités en si peu de temps, ne reconnaître aucun aspect positif à l'œuvre accomplie, c'est une performance. Mais elle se retournera contre vous, messieurs de l'opposition, parce qu'elle ne résiste pas à l'analyse. Les P.T.T. sont une réalité qui intéresse la nation tout entière ; on le verra demain 25 octobre, à vingt-trois heures. Il importe d'approcher la vérité et de garder la mesure car ne pas être cru, c'est le début de la perte de confiance. C'est pourquoi je me réjouis qu'aient été tenus des propos qui étaient non seulement excessifs, mais maladroits.

Nous examinons ce cinquième projet de budget qui, on l'a dit sur ces bancs, reflète l'évolution considérable que, en quatre ans et demi, a connue une grande administration qui est en même temps une grande entreprise, à la fois acteur et témoin d'une profonde mutation technique, industrielle et même culturelle.

C'était déjà une chance pour moi que la rencontre avec ce grand ensemble humain d'un demi-million de personnes, partie essentielle de la totalité du corps social, riche d'une tradition de service, de solidarité, d'humanité. C'est un autre privilège que d'avoir été placé à sa tête à un moment où le Gouvernement, indiquant sa volonté de moderniser le pays, assignait aux P.T.T. un rôle majeur qui n'a cessé de grandir au fil des années. La réussite supposait la durée, cette durée qui a manqué à la plupart de mes prédécesseurs...

**M. Michel Périllard.** Sous la IV<sup>e</sup> République ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... et qui permet à la fois de définir les politiques, d'en assurer l'exécution, d'en mesurer les résultats.

Parler du projet de budget pour 1986, c'est évidemment tracer des perspectives.

Vous me permettrez d'abord, au terme de cette législature - mais ce propos n'est en rien un testament - non pas de dresser devant vous un bilan exhaustif de mon action ministérielle - on s'est d'ailleurs chargé de l'exposer à ma place ce soir - mais de rappeler quelques-uns des faits les plus marquants qui ont jalonné la vie des P.T.T. au cours des dernières années. J'en profiterai pour répondre aux questions qui m'ont été posées et pour corriger nombre de contrevérités que les deux orateurs de l'opposition ont énoncées sans grande conviction.

Je vous propose de commencer par le personnel.

Je vous le disais, les P.T.T. emploient plus d'un demi-million d'hommes et de femmes, des hommes et des femmes que j'ai découverts il y a quatre ans et demi, inquiets pour l'avenir de leur administration, pour son unité, pour son caractère de service public. A ces hommes et à ces femmes, j'ai voulu redonner confiance et dignité. Je n'enlève rien aux quatre grands principes qui ont été définis et repris au débat de l'été 1981 dans le numéro de *Messages* avec lequel, ai-je dit devant le conseil supérieur des P.T.T., j'irai au débat devant le pays dans quelques mois.

Des mesures sociales d'une extrême importance ont été prises, notamment en ce qui concerne la durée et les conditions de travail, l'exercice des droits syndicaux et les rémunérations. Le régime indemnitaire des personnels du service général a donné lieu, en particulier, à un certain nombre d'améliorations tout à fait notables. J'ai cherché à faciliter les conditions d'accès aux concours internes. Nous avons permis aussi... (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*). Ecoutez, messieurs de la droite...

**M. François d'Aubert.** Quel cinéma !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Le *Journal officiel* reproduira votre remarque un peu trop précipitée, monsieur d'Aubert.

Nous avons permis, disais-je, à près de 2 000 travailleurs handicapés, soit dix fois plus qu'en 1980, de trouver chez nous un emploi de titulaire de la fonction publique (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Michel Péricard.** Qui vous a reproché cela ?

**M. François d'Aubert.** C'est très bien !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Cela a procédé d'un choix volontariste, héritage de ma vie parlementaire.

En effet, j'avais remarqué à plusieurs reprises que les grandes administrations d'Etat n'appliquaient pas une loi votée depuis longtemps - je crois qu'elle date de 1963 - qui imposait à la fonction publique de recruter au minimum 3 p. 100 de travailleurs handicapés. J'avais été choqué par le refus qu'opposaient les administrations à cette règle qui répondait pourtant à une aspiration profonde à la dignité de tous ceux qui cherchent à surmonter leur handicap par le travail. Aussi, je m'étais promis que si un jour j'exerçais des responsabilités ministérielles je romprais avec cette pratique.

Bien entendu, le résultat que nous avons obtenu est encore insuffisant car nous n'en faisons jamais assez dans ce domaine, mais, l'autre jour, j'ai noté avec émotion qu'une grande revue de liaison des handicapés - je crois que c'est celle de l'association des grands paralysés de France - rendait hommage, après d'autres bulletins ou rapports officiels, à l'action qui a été menée depuis quatre ans par les P.T.T.

En cinq ans, j'ai créé à l'intention du personnel 5 000 places de restaurant administratif. Le nombre des conventions avec les restaurants privés a triplé. Le parc de nos logements s'est accru de 3 000 ; le réseau d'assistantes maternelles a également été multiplié par trois. Qu'on me permette cette énumération. Certains trouveront que ce n'est pas de la grande politique, mais notre fierté est d'avoir conduit en même temps une politique industrielle hardie sans jamais oublier la dimension sociale et le souci d'humanité.

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** En règle générale, les mécanismes de concertation ont été renforcés et de nouvelles structures de discussion ou de négociation ont été créées, comme les commissions d'hygiène et de sécurité ou les comités départementaux d'affaires sociales.

C'est précisément pour favoriser l'expression de ces nouveaux droits sociaux et également pour permettre à l'administration de mieux assurer sa mission que j'ai fait créer, dès mon arrivée dans ce ministère, 26 000 emplois qui ont été répartis sur plusieurs budgets.

Cette mise à niveau était tout à fait nécessaire, mais elle ne nous dispensait pas de chercher par la suite à améliorer notre productivité au fur et à mesure de nos investissements. C'est pour tenir compte des gains de productivité, notamment, qu'en 1985 nous avons dû rendre 2 000 emplois et qu'il nous faudra encore en restituer 3 000 en 1986. Ces emplois, vous le savez, sont pour la plupart redéployés pour permettre à d'autres ministères de réaliser des actions prioritaires décidées par le Gouvernement. 26 000 créations en 1981 et 1982, 5 000 redéploiements en deux ans. La balance, convenez-en, est plus que positive.

En tout cas, ce n'est pas la droite de cet hémicycle qui nous critiquera à cet égard puisqu'elle propose de procéder à des coupes crueilles dans la fonction publique en supprimant plusieurs dizaines de milliers d'emplois par an.

**M. François d'Aubert.** Une caricature de plus !

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** On vous lit, messieurs de l'opposition !

**M. Bernard Schreiner.** C'est la conséquence de vos propositions.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** J'ajoute que les diminutions d'emplois que nous avons décidées trouvent un certain nombre de contreparties très appréciables pour nos agents. Ainsi, en 1986, malgré la pause catégorielle, 15 millions de francs nous sont accordés pour réaliser la réforme des receveurs - distributeurs. Je vous remercie, monsieur Alain Bonnet, d'avoir souligné ce point dans votre rapport, vous qui avez longtemps « bataillé » pour qu'un tel résultat soit atteint. Cette réforme, vous vous en souvenez, avait été initiée au budget de 1985 et, à l'époque, sa réalisation devait s'étaler sur quatre ans. Le crédit obtenu cette année, plus important que prévu, nous permettra de la faire aboutir en deux ans. Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 1986, tous les receveurs - distributeurs auront intégralement bénéficié de cette réforme et ils seront devenus fonctionnaires de catégorie B, alors qu'auparavant ils étaient en catégorie C. Il s'agit là d'un progrès tout à fait considérable. Je sais que vous étiez nombreux à l'attendre.

Le budget de 1986, c'est, en plus, la titularisation, elle aussi tant attendue, de 10 000 auxiliaires. Et une titularisation sur place qui évitera, par conséquent, de renouveler ces insupportables séparations familiales imposées lors du plan de titularisation de 1976.

Le budget de 1986 c'est, par ailleurs, 100 millions de francs pour revaloriser des indemnités, à commencer bien entendu par la prime du résultat d'exploitation.

C'est un volume sans précédent de transformations d'emplois pour améliorer le taux d'encadrement dans nos services et aussi pour faciliter les déroulements de carrière de nos personnels. Ainsi, le nombre des emplois de catégorie A va s'accroître de près de 500, celui des emplois de catégorie B de plus de 3 000.

Pour le personnel, 1986, c'est enfin un budget social qui, pour la première fois, dépassera le milliard et qui permettra d'accroître encore un effort déjà important en faveur du logement, de la restauration et de la garde des enfants.

J'ajouterai un mot sur les prêts personnels qui pourront être désormais accordés à nos agents. Cette mesure était attendue de longue date. J'ai autorisé la direction générale des postes à signer une convention avec la banque Sofinco. Le principe des prêts personnels est acquis définitivement, monsieur Noir. D'autres procédures pourront être employées, mais c'est une nouvelle avancée.

**M. Michel Noir.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je vais répondre, avant même que vous ne m'interrogiez...

**M. François d'Aubert.** Quel génie !

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Jaloux !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Parlons plutôt de présence, monsieur d'Aubert !

Je vais donc répondre à l'objection que vous vouliez faire, monsieur Noir, à propos d'un refus qu'aurait opposé M. Bérégovoy. Nous sommes en discussion à propos des prêts accordés aux usagers. Mais j'ai la volonté de compléter ce qui a été accordé aux services financiers par M. Jacques Delors il y a trois ans aujourd'hui et qui leur a permis de se mesurer avec plus de compétitivité au réseau bancaire.

Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour doter les services financiers de capacités qui, sans compromettre les propres efforts du réseau bancaire avec lequel nous sommes en compétition, nous permettront de conserver les 17 000 bureaux de poste, dont M. Lambert a parlé, et qui sont parfois dans nos campagnes le dernier service public.

De même qu'il nous faut des services financiers performants pour conserver tous ces bureaux de poste, nous avons besoin du trafic rentable urbain. Vous avez parlé, messieurs de l'opposition, de *hold-up* à propos d'un prélèvement, mais outre qu'il s'agit d'un terme qu'il faudrait réserver à d'autres situations...

**M. Michel Noir.** Vingt milliards de francs, ce n'est pas mal !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... je vous fais observer que nous ne sommes pas décidés à favoriser le prélèvement, qui est, lui, abusif qu'opèrent les sociétés qui drainent le courrier rentable, mais qui n'iront jamais assurer dans nos campagnes ou dans nos montagnes la permanence du service public.

**M. Bernard Schreiner.** Très bien !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Le service public de la poste est déficitaire, mais sa gloire est d'assurer l'égalité de traitement entre tous les citoyens, quel que soit l'endroit où ils habitent. Nous veillerons à préserver cette justice que nous devons à nos ruraux, à nos personnes âgées et à toutes les personnes isolées. C'est pour nous capital (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. François d'Aubert.** Il n'y a pas d'égalité entre les Parisiens et les provinciaux ! Vous vous battez contre des moulins à vent !

**M. Michel Péricard.** C'est plus facile que de répondre aux questions !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Sur un autre plan, j'indique - et cela répond au vœu de M. Jagoret - que nous avons engagé des discussions en vue d'offrir des contrats à des personnels de haut niveau afin de ne pas affaiblir les capacités de notre recherche. Nous assumons ainsi notre responsabilité vis-à-vis du C.N.E.T., organisme qui est pour beaucoup dans la place qu'occupe la France en matière de technologie des télécommunications ou d'informatique. Il faut garder intactes cette place et ces capacités.

Voilà, mesdames, messieurs, pour ce qui est des mesures décidées en faveur du personnel des P.T.T. Un personnel qui a su faire, en peu d'années, d'une administration traditionnelle une des entreprises les plus modernes et les plus dynamiques de notre pays, un personnel qui a repris confiance dans son avenir et dans celui du service public.

**M. François d'Aubert.** Il y a quand même des agents qui ont voulu faire grève aujourd'hui. Ils ne doivent pas être très contents !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Le droit de grève, monsieur d'Aubert, même si cela vous déplaît, existe dans notre Constitution et nous sommes déterminés à le défendre.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Il voudrait peut-être le supprimer aussi !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Qu'il n'y ait pas eu aujourd'hui beaucoup d'agents des P.T.T. qui aient cessé le travail témoigne peut-être de leur prise de conscience des enjeux essentiels dans notre administration qui n'est pas aussi mal dirigée que vous avez bien voulu le dire.

**M. Michel Noir.** Il y a presque des regrets dans votre propos sur la grève !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** J'aurais dû, pour être tout à fait complet, rappeler un certain nombre de dispositions que je me suis efforcé de prendre, en particulier ces

derniers temps, afin que le personnel des P.T.T. se sente encore davantage concerné par le développement de son entreprise. Je pourrais notamment vous citer l'attribution gratuite de la carte bleue ou encore la mise en place du système de prêts personnels dont je viens de parler. D'autres mesures sont aujourd'hui étudiées, en concertation avec les organisations professionnelles.

J'ai déjà indiqué quel était le montant de la masse salariale consacrée à la formation. Voilà deux années que je dis à cette tribune que l'expansion des P.T.T. ne doit plus être nécessairement quantitative, puisque la mise à niveau a été opérée de ce point de vue, mais doit se traduire par un effort permanent et tenace de formation et donc de promotion. C'est à cette tâche que se sont attelées les directions générales.

Les P.T.T., ce sont des hommes et des femmes - et il était normal que je commence par eux - mais ce sont aussi des équipements de plus en plus denses et nombreux, de plus en plus raffinés. A ceux qui ergotent sur les sommes que nous y consacrons, je dis : songez que pendant ces cinq dernières années les P.T.T. auront investi, au total, plus de 150 milliards de francs.

Ces milliards ont servi à moderniser, à automatiser les chaînes d'acheminement du courrier. On a rappelé tout à l'heure que quarante-deux centres de tri postaux automatisés ont été mis en place depuis 1981. Nous avons acheté plusieurs T.G.V., l'aviation postale a été complètement réorganisée et les transports par route, pour la plupart, conteneurisés.

Dans le même temps, la poste a créé des prestations pour mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers. Je pense au réseau public de télécopie Postclair qui relie aujourd'hui près de 400 bureaux de poste et dont a parlé M. Alain Bonnet ; je pense à Postexpress qui permet d'assurer des livraisons extrêmement rapides. En Bretagne, dans le Jura, en Alsace, la poste expérimente actuellement des services d'acheminement à délais garantis et si ces délais ne sont pas respectés l'usager est remboursé. Dans quelques semaines, la Société française de messagerie internationale, filiale de la poste et de la compagnie Touraine Air Transport, commencera à fonctionner. Cette création permettra à la poste de marquer sa présence sur un marché jusqu'ici quasiment monopolisé par de grosses sociétés étrangères. Cela, on ne le sait pas assez, mais je n'entends pas exclure le secteur public de ce qui est rentable et indispensable à l'économie, quoi qu'en disent ceux qui rêvent de se partager ses dépouilles (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

L'année 1986 verra notamment la mise en route des centres de tri automatisés de Bastia, d'Arras, de Saintes, d'Argentan et de Saint-Lô. Tout cela, c'est évident, rendra notre poste moins vulnérable. Notre poste qui, soit dit en passant, vient de réaliser en septembre la meilleure qualité de service de ces dix dernières années. Voilà qui dément de la façon la plus catégorique certains propos catastrophistes lancés il n'y a pas si longtemps par une partie de la presse à la suite d'un rapport un peu léger et en tout cas inopportun produit par le Sénat.

Monsieur Jarosz, j'ai déjà dénoncé ici-même le caractère léger, improvisé de ce rapport sénatorial, et plus encore l'exploitation qui en a été faite. J'y ai vu une offense au personnel tout entier...

**M. Jean Jarosz.** C'est un rapport honteux !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... qui fait de mieux en mieux son travail. Certes, tout n'est pas toujours parfait à la poste. Il y a encore, ici ou là, ce que nous appelons des points noirs. Mais M. Roulet, directeur général des postes, s'acharne à les identifier et, ensuite, à les éliminer. Je puis vous assurer que des progrès très sensibles ont été réalisés ces derniers mois.

L'acheminement du courrier c'est, bien sûr, un des aspects les plus importants de la poste. Mais il en est un autre tout aussi fondamental et qui avait trop longtemps été négligé, je veux parler des bureaux de poste. Pour les Français, ils constituent le point de contact essentiel avec le service public et ils sont aussi, il ne faut pas l'oublier, le lieu de travail de près de 300 000 personnes. C'est pourquoi j'ai mis toute mon énergie à persuader les pouvoirs publics, et parfois les collectivités locales, de mettre en œuvre un plan particulièrement ambitieux de rénovation et de modernisation des bureaux de poste.

Déjà, près de 5 000 bureaux sur 17 000 ont été construits ou renouvelés depuis 1981 ; plus de 5 000 vont l'être au cours des trois prochaines années, en même temps qu'ils vont être dotés de micro-ordinateurs et de tout un ensemble d'appareils télématiques comme ceux que j'ai eu l'occasion d'inaugurer ces derniers temps à Minbel, aux côtés du Premier ministre, à Mézidon, à Bagnères-de-Luchon et dans bien d'autres localités.

Ainsi en a décidé le Gouvernement lors du conseil des ministres du 14 décembre 1984.

Le projet de budget pour 1986 prévoit 3 milliards d'autorisations de programme pour la poste, maintenues au même niveau, déjà très élevé et en forte augmentation, qu'en 1985.

S'agissant des télécommunications, auxquelles on a justement rendu hommage ce soir, je note un maintien en volume - c'était notre vœu - et même un peu au-delà, des investissements.

De fait, 32,8 milliards de francs d'autorisations d'engagement sont prévus pour les missions que je qualifierai, d'une façon d'ailleurs quelque peu impropre, de « traditionnelles » des télécommunications. Les priorités dans ce domaine resteront la poursuite du plan télématique, la numérisation du réseau et le plan câble.

S'agissant du plan télématique, qui pourra nier, alors qu'il a été imaginé en 1981 dans les pires conditions, que son échec était prévisible...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Que dites-vous là ?

**M. François d'Aubert.** N'importe quoi !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... qu'à partir de la décision de le remettre sur ses rails, prise le 9 juillet 1981, ...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous n'avez pas le droit de dire cela !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... il a été appliqué avec rigueur...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Apportez des preuves de ce que vous dites !

**M. Pierre Jagoret.** On se calme, Goasduff !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... avec ponctualité, conformément à ce qui avait été décidé.

Aujourd'hui, alors qu'il n'y avait, il y a quatre ans, que quelques minitels expérimentaux, 1 100 000 sont installés soit chez les particuliers, soit dans les entreprises.

**M. François d'Aubert.** Combien ont été installés gratuitement ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Cela place notre pays largement en tête sur le plan mondial, puisque la Grande-Bretagne en a moins d'une centaine de milliers et l'Allemagne de 15 000 à 20 000.

**M. François d'Aubert.** Ils ne les donnent pas, eux !

**M. Michel Noir.** Monsieur le ministre, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

**Plusieurs députés socialistes.** Non ! Non !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Chacun d'entre vous, je pense, aura l'occasion de s'exprimer sur les très nombreux amendements que M. d'Aubert a cru bon de devoir déposer.

**M. Michel Noir.** Sur le minitel, vous avez été injuste avec la D.G.T. elle-même !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Ce que j'affirme, ce sont des faits et, monsieur Noir, quand vous évoquez le monopole avec excès, permettez-moi de dire que sur les services offerts par le minitel un seul relève du monopole, tandis que 1 600 appartiennent au domaine privé !

On nous parle de libéraliser les services à valeur ajoutée. Mais nous le faisons déjà ! Nous sommes, de ce point de vue, l'administration la plus libérale. Nous n'avons pas de leçon à recevoir. Ou alors il faut dire les choses comme elles sont !

**M. Michel Noir.** C'est bien ce que nous avons dit !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** C'est que ce discours cache une autre intention, celle de la privatisation. Mais alors, il faut le dire ! Des fois on le dit, et après on le regrette (*Sourires*).

Il y a donc 32,8 milliards de francs d'autorisations de programme.

Pour la numérisation du réseau, notre avance est indéniable puisque le nôtre est numérisé à 50 p. 100.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Mais l'avance, on l'avait avant 1981, monsieur le ministre !

**M. Charles Mioasac.** C'était bien préparé !

**M. Pierre Jagoret.** On se calme, Goasduff !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je suis désolé d'avoir à vous contredire ! C'était préparé, dites-vous. Vous y pensez, c'est vrai, et si la confiance populaire ne vous avait pas été retirée, vous l'auriez fait. Il n'empêche que c'est nous qui l'avons réalisé !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous avez eu un bon héritage !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Notre réseau, je le répète, est numérisé à 50 p. 100, alors qu'aucun autre pays industrialisé n'atteint 10 p. 100.

Sur le plan câble, on a entendu à peu près tout et le contraire de tout. Je veux rendre hommage ici à M. Schreiner d'avoir remis les choses au point, et je salue son action persévérante pour donner à l'utilisation du câble, notamment en ce qui concerne la télédistribution - et c'était conforme à sa mission - le maximum d'efficacité de cohérence et j'allais dire d'esprit d'économie...

**M. François d'Aubert.** C'est la meilleure !

**M. Bernard Schreiner.** On verra !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... ce qui fait litière des insinuations injurieuses que vous avez proférées tout à l'heure, monsieur François d'Aubert.

**M. Michel Périscard.** Il ne suffit pas de le dire pour que cela soit vrai !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Donc, poursuite du plan télématique, numérisation du réseau, expansion du plan câble - j'en dirai encore un mot tout à l'heure.

Demain soir, vous le savez, nous allons vivre un moment fort - et, en quelque sorte, la contrepartie - de cette extraordinaire modernisation des communications. Nous allons, en effet, modifier la numérotation téléphonique et, toute la nuit, comme dans les jours qui suivront, 50 000 agents seront au travail pour assurer la réussite de cette opération délicate.

Elle a demandé quatre années de préparation et constitue une première mondiale pour laquelle nous allons avoir besoin, c'est certain, de la compréhension et même de la collaboration de nos vingt-trois millions d'abonnés.

**M. François d'Aubert.** Y compris de l'opposition !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Comme en 1985, les P.T.T. auront, en 1986, la charge de la filière électronique à hauteur de 4,8 milliards de francs, comme ils contribueront, à hauteur de 4,2 milliards de francs à l'investissement du Centre national de recherche spatiale.

M. Jagoret souhaite qu'un contrôle soit exercé par les P.T.T. sur l'utilisation de ces sommes. Cela rejoint notre vœu. En effet, de la même façon que nous contrôlons l'informatique française après l'avoir prise en charge, nous entendons, puisque nous sommes présents dans l'espace, que les évolutions nécessaires se produisent.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Il n'y aura plus de problème à Lannion !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je parlais à l'instant de l'informatique. Cela fera partie de notre bilan ! Notre action dans ce domaine n'a pas été suffisamment soulignée et elle n'est même pas évoquée dans la brochure que nous avons éditée il y a quelques mois.

Vous évoquiez l'héritage, messieurs, vous avez parlé d'or ! En quel état avez-vous laissé l'informatique française !

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'était le mauvais héritage.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Après tant d'avatars, tant de rapetassages, après que vous avez voulu faire une informatique française, puis européenne, puis américaine, puis de nouveau française, européenne, nous avons hérité, je l'ai dit, d'un habit d'arlequin, d'un pauvre corps disloqué...

**M. Michel Noir.** Oh !



**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... avec une compagnie principale, la compagnie Bull, qui représente 26 000 emplois, dont nous nous sommes demandé, il y a trois ans - cela a été un choix de gouvernement - si nous n'allions pas l'abandonner, renoncer à la fabrication du matériel informatique et nous consacrer uniquement aux services, aux logiciels.

**M. Michel Noir.** A quel sujet ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Voilà dans quel état nous avons trouvé l'informatique française. Vous le savez bien. Des livres ont été écrits sur le sujet, et certains des donneurs de leçons d'aujourd'hui ont décidé la mémoire courte dans ce domaine.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Michel Noir.** Monsieur le ministre, acceptez-vous que l'on vous interrompe ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Or, avec l'effort des P.T.T. - et c'est leur honneur -, avec l'expérience que la direction générale des télécommunications avait acquise dans d'autres domaines, nous avons remis sur pied l'informatique française, et il n'y a pas eu de licenciement dans ce secteur.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous avez la récompense !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Si, de ce point de vue, des contraintes ont été imposées aux secteurs de la téléphonie, la compagnie Bull nationalisée, elle, a conservé ses 26 000 emplois. Elle a même embauché ces derniers temps. Son compte d'exploitation, je l'espère, sera équilibré en 1985...

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas possible d'entendre ça !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... et nos autres compagnies informatiques, à un moment où ce secteur connaît des difficultés dans le monde entier, ne se portent pas plus mal.

Vous nous reprochez de participer à cette vaste entreprise qui s'appelle le plan informatique pour tous, lequel plan doit permettre à notre pays de rattraper son retard dans ce domaine en faisant en sorte que les jeunes, les adolescents, puissent se saisir de ce deuxième langage qu'est l'informatique et qui leur assurera, demain, les emplois de la fin du siècle et de l'autre millénaire.

**M. Charles Miossec.** Pour certains, pas pour tous !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je retiens, messieurs, que vous regrettez que le budget des P.T.T. - celui qui nous procurent, en effet, nos usages - participe à ce louable effort.

**M. François d'Aubert.** Il y a le ministère de l'éducation nationale pour cela !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je suis fier, pour ma part, de participer à cette œuvre-là. Après tout, cela rejoint mon ancien métier ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Jean-Louis Goasduff.** Pour une partie des Français, mais pas pour tous ! L'enseignement privé n'y a pas droit !

**M. le président.** Monsieur Goasduff, vous n'avez pas la parole !

**M. Jean-Louis Goasduff.** L'enseignement privé n'y a pas droit !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Quel hommage rendu, monsieur le député, à la justesse de ce plan !

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est du sectarisme ! C'est le socialisme sectaire !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Vous, au moins, vous ne venez pas nous dire que le plan est mauvais, mais : 'elle partie de l'enseignement n'en profite pas assez par rapport à l'autre !

**M. Charles Miossec.** Elle n'en profite pas du tout !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Ce n'est pas « pas assez », ce n'est pas du tout ! Vous êtes Mexandeu le sectaire ! On sait ce que vous avez écrit dans ce domaine. Vous continuez votre politique.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** C'est, involontairement, un hommage que vous rendez à la justesse et à la pertinence de ce plan. Je vous remercie de l'avoir souligné, même si ce n'était pas l'objet de votre propos !

**M. Emmanuel Hamel.** C'est une iniquité de répondre ainsi, monsieur le ministre. C'est grave ! Vous vous déconsidérez.

**M. Michel Noir.** Nous n'avons jamais dit que nous étions contre le plan informatique pour tous !

**M. François d'Aubert.** Nous avons dit qu'il ne devait pas être financé par le budget des P.T.T. !

**M. Michel Noir.** Ne cherchez pas des preuves là où il n'y en a pas !

**M. Michel Pérocard.** Encore un numéro de comédie, monsieur le ministre !

**M. Charles Miossec.** Monsieur le ministre, nous permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Vous pourrez intervenir tout à l'heure, monsieur Miossec. M. d'Aubert, très charitablement, a déposé dix-sept amendements !

**M. Pierre Jagoret.** Servez-vous, messieurs !

**M. Emmanuel Hamel.** Le règlement ne lui permet pas d'intervenir, vous le savez bien !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je préférerais que vous vous dispensiez maintenant de crier, et parfois même de crier.

Cela dit, je n'ai pas perdu mon souffle, et je vous donne même rendez-vous - puisque M. d'Aubert a exprimé le vœu d'être invité - à Montpellier, à Cergy-Pontoise, peut-être à Paris, c'est moins loin, d'ici quelques semaines pour assister au fonctionnement en vraie grandeur du câble.

Il est difficile dans ce domaine de nier que le câble a été, depuis le début, décidé puis mis en œuvre par l'actuel Gouvernement.

**M. Michel Pérocard.** Mensonge !

**M. François d'Aubert.** Quand a commencé la recherche sur les fibres optiques ?

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est faux ! Un mensonge de plus, monsieur le ministre !

**M. Pierre Jagoret.** C'est une vérité qui vous gêne, messieurs !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je suis heureux que le plan câble déchaîne quelques passions...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Attendez quelques mois, et ceux qui l'ont pensé auront à l'inaugurer, monsieur le ministre !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... et que l'on vienne même du fond du Finistère en vérifier l'existence et la pertinence !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Mais vous évitez d'inviter les députés !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Le 3 novembre 1982, exactement huit années après que le gouvernement issu des élections de 1974, avec le président de la République et le Premier ministre que vous savez et qui sont aujourd'hui députés sur vos bancs, messieurs de l'opposition, eut décidé de ne pas faire le plan câble...

**M. Bernard Schreiner.** C'est exact !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... le Gouvernement actuel, lui, a décidé de le mettre en œuvre et de le réaliser, le plus possible, en fibres optiques, en conservant, toutefois, une part de coaxial de manière à permettre l'adaptation progressive de notre industrie, adaptation qui est en train de s'opérer.

J'ai entendu différents propos sur la fibre optique. De grâce, messieurs, accordez-vous ! Voilà quatre jours, j'ai reçu une lettre d'un sénateur, maire d'une grande ville de l'Est, qui s'était fait la spécialité, à longueur d'interviews et de pages que les journaux lui ouvraient complaisamment, de défendre le coaxial et de pourfendre au contraire la fibre

optique à laquelle il trouvait tous les maux. Or, dans cette lettre, il me demande l'établissement d'un service spécialisé dans la ville de Metz, mais, précisez-t-il, en fibre optique !

**M. Alain Bonnet, rapporteur special.** Nos collègues, eux aussi, évolueront !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Depuis le dernier débat budgétaire, et notamment sur les rives de la Méditerranée, à Nice, il y a quelques mois, j'ai assisté à de biens singulières conversions, et je m'étonne de voir encore ici M. d'Aubert rompre des lances pour des combats totalement dépassés, totalement archaïques. Parfois, il arrive à la droite de se donner un badigeon moderne, mais je m'aperçois au contraire qu'elle enfourche, en la circonstance, les rossinantes du passé.

**M. Georges Bailly.** Très bien !

**M. Bernard Schraïner.** M. d'Aubert n'est pas branché !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je n'en ai pas terminé avec les projets. Il reste encore le satellite.

Il est faux et injuste de prétendre que j'ai toujours affirmé que tout a commencé en 1981. J'ai toujours dit que, dans certains domaines, des choses avaient été faites ou préparées avant. Je le dirai encore ce soir, comme je le dis depuis cinq ans.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous n'avez donc pas eu un si mauvais « héritage » !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je ne permets pas, monsieur Goasduff, que pour le satellite, l'on nie l'apport de l'actuel Gouvernement.

**M. Jean-Louis Goasduff.** On ne nie rien !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je suis en fonction depuis maintenant quatre ans et demi. J'ai bonne mémoire, vous le savez, et je peux témoigner.

Je pourrais encore parler de la carte à mémoire et du plan monétaire ...

**M. François d'Aubert.** Vous n'avez pas répondu sur Télécom 1, monsieur le ministre !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... pour lesquels je me suis tellement battu afin que cette invention française ne soit pas rattrapée par la concurrence, singulièrement par les Japonais.

Il a fallu batailler pour que les banques s'accordent entre elles et s'entendent avec les commerçants. Aujourd'hui, l'affaire est lancée sur le plan industriel puisque, vous le savez, douze millions de cartes ont été commandées à l'industrie française.

Certains ont fait état de la surcharge de tarif que nous ferions supporter aux usagers. Puisque l'on a cité l'étude réalisée par Siemens au début de cette année et qui établit la comparaison du tarif le plus cher au tarif le moins cher à partir d'un panier moyen de communications, voyons ce qu'il en est exactement.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, le Japon ont des tarifs plus élevés que les nôtres. L'Italie et l'Espagne, qui ont encore à accomplir la mutation de leurs systèmes téléphoniques, sont derrière nous. Nos tarifs sont parmi les moins chers, et c'est un député communiste, je crois, qui a rappelé qu'aux Etats-Unis, depuis la déréglementation, la communication de base que l'on payait dix cents est passée d'un seul coup à vingt-cinq cents. Excusez du peu : 150 p. 100 d'augmentation ! Ce n'est pas 8,5 p. 100 !

**M. François d'Aubert.** Pas 8,5 p. 100 : 24 p. 100 !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** C'est, messieurs, l'un des fruits amers de la déréglementation dont vous vous faites ici les défenseurs. Allez chez les Américains, et vous verrez ce qu'ils pensent de la déréglementation et de la concession au secteur privé de certains services !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous préféreriez nous envoyer à Moscou !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Voilà donc, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire à l'occasion de la présentation de ce projet de budget pour 1986.

Il atteindra près de 180 milliards de francs, avec 45 milliards d'autorisations d'engagements, soit une progression de 11,6 p. 100. Il sera le premier budget d'investissement civil de l'Etat.

Il s'agit, certes, d'un budget rigoureux par certains aspects, mais cette gestion rigoureuse des deniers publics, voulue par le Gouvernement, porte ses fruits, comme en témoignent, par exemple, les dernières évolutions des prix à la consommation et des demandes d'emplois.

C'est un budget réaliste, un budget convenable, je dirai même un bon budget.

**M. François d'Aubert.** Pas pour les fibres optiques !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Même s'il nous contraindrait quelque peu en matière d'emplois, cela ne doit pas masquer des avancées en faveur de nos personnels.

C'est aussi un budget convenable parce que, dans une conjoncture de guerre économique et d'effort national, il permettra aux P.T.T. de mener à bien des programmes ambitieux, d'apporter une pierre solidaire dans la courageuse reconstitution de l'économie française.

Plusieurs points seront abordés à l'occasion de l'examen des amendements déposés par M. d'Aubert.

Vous êtes ce soir dans une situation quelque peu délicate, monsieur d'Aubert. Vous aviez déjà écrit sur l'avenir des P.T.T. et sur les solutions qui étaient les vôtres. Il faut se méfier de ses amis ! Les amis ont parfois tendance à simplifier, à raccourcir, à rendre lapidaire une pensée je ne dirai pas « qui se cherche » car je crois la vôtre fermement ancrée au dogme de la privatisation. Quoi qu'il en soit, je constate combien l'art du démenti est difficile.

Un de mes prédécesseurs avait, sans doute un soir de fatigue, lâché un mot malheureux qui a compromis définitivement sa carrière ministérielle et même, il faut bien le constater, interrompre sa carrière politique. Monsieur d'Aubert, vous avez tenu ce matin des propos qui risquent de s'attacher à vous comme une tunique de Nessus.

**M. Michel Périllard.** L'expression n'est pas appropriée ! Il faut connaître le sens des mots qu'on emploie.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Certaines publications, monsieur d'Aubert, vous promettaient un avenir politique. Je ne suis pas sûr que le moins réjoui de vous voir ainsi vous enfermer ne soit pas votre collègue M. Noir.

**M. Michel Lambert.** C'est évident !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Jusqu'ici, il a été, je dois le dire, moins maladroit. Peut-être est-il moins convaincu que vous qu'il faille privatiser les P.T.T.

**M. Michel Noir.** On n'a jamais dit cela !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je ne suis pas là pour arbitrer effectivement un conflit, ni pour m'ériger en juge ... de paix ...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous n'êtes plus là pour longtemps ! Vous ne serez pas là pour appliquer votre budget !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... Entre deux ambitions impatientes. La meilleure solution est de nous permettre de continuer cette bonne politique, aux P.T.T. comme ailleurs, et d'abord d'approuver notre budget pour 1986 (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Charles Miossec.** Il n'y a que la foi qui sauve !

**M. le président.** Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Rodet.

**M. Alain Rodet.** Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur les problèmes que posent parfois les télécommunications en Limousin.

En raison des particularités rurales de cette région, sa desserte s'effectue par des lignes longues et souvent vulnérables. Il en résulte une qualité de service inférieure à la moyenne nationale - la comparaison des taux de dérangement en fait foi.

Si nous apprécions l'évolution positive - que M. le rapporteur spécial a soulignée - des crédits d'investissement pour 1986, nous sommes préoccupés par le tableau des effectifs tel qu'il s'esquisse à travers les prévisions budgétaires pour 1986.

La recherche de la productivité ne doit pas être une action menée sans nuance, depuis l'administration centrale. Elle doit au contraire examiner et intégrer des réalités régionales diverses et contrastées.

Je vous saurais gré, monsieur le ministre, de porter un intérêt tout particulier à ce problème.

**M. le président.** La parole est M. le ministre.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** M. Rodet vient d'évoquer un problème localisé. Je lui propose de le rencontrer rapidement, afin de discuter des solutions envisagées (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Le 19 septembre dernier, le directeur des postes du Rhône, concrétisant de manière très positive sa volonté d'établir un contact avec les élus et d'assurer une meilleure information sur cette administration, invitait, sous la présidence du préfet de région, les maires du département. Ceux-ci étaient venus très nombreux, et la discussion fut extrêmement intéressante.

J'aimerais savoir si M. le directeur des postes du Rhône a cru devoir porter à votre connaissance les questions que, dans leur sagesse, les maires du Rhône avaient posées. Nombre d'entre eux, tout en rendant hommage au dévouement de la poste et des agents des télécommunications, furent bien obligés de constater certaines déficiences.

Je précise que le département du Rhône, comme, je crois, d'autres départements, connaît actuellement un grave problème d'approvisionnement en télécartes, dû à un défaut de fabrication. De nombreuses communes ont été équipées de cabines fonctionnant non plus avec des pièces mais avec des télécartes.

Pourra-t-on remédier rapidement aux déficiences d'approvisionnement, qui rendent présentement les cabines inutilisables ?

Ma seconde question concerne l'acheminement du courrier.

Dans le département du Rhône, neuf lettres sur dix sont distribuées le lendemain du jour où elles ont été postées. Restent 10 p. 100 de lettres qui sont distribuées avec retard, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

Nous n'imputons pas la responsabilité de ce retard au personnel, mais nous devons bien constater qu'un délai trop long entre le moment où la lettre a été postée et celui où elle est distribuée cause aux entreprises et aux particuliers de graves problèmes.

Quels moyens comptez-vous mettre à la disposition du service - si dévoué - des postes et télécommunications du Rhône pour que le service soit encore amélioré par rapport à ce qu'il est actuellement ?

**Mme Colette Goeuriot.** Les propos de M. Hamel sont scandaleux !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** M. le directeur départemental des postes m'a bien transmis les critiques, les doléances et les questions qui lui ont été adressées par les élus du département du Rhône.

S'agissant de l'acheminement du courrier, vous reconnaîsez vous-même que 90 p. 100 des lettres sont distribuées le lendemain du jour où elles ont été postées. Il est de fait que le département du Rhône figure au rang des « points noirs ». Certaines erreurs ont été commises dans le passé, comme des regroupements excessifs de courrier dans des centres de tri. Nous nous attachons à réduire ce « point noir » - ou plus exactement ce « point gris » -, grâce à une réorganisation et à un réaménagement des services de distribution du département, notamment de la ville de Lyon. Ces opérations sont en cours. Elles devraient permettre une amélioration progressive de la situation et assurer un acheminement du courrier intradépartemental qui approcherait les 100 p. 100 de « j + 1 », suivant à peu près la moyenne nationale.

Pour ce qui est des télécartes, il est exact que nous gérons une certaine pénurie, en raison de défaillances dans la fabrication. Aussi, nous réparissons ces cartes au plus juste et

nous freinons la multiplication des points de distribution - bureaux de tabacs, etc. L'approvisionnement devrait être normal au premier trimestre de 1986.

**M. Emmanuel Hamel.** Espérons-le ! Je vous remercie en tout cas de votre réponse.

**M. le président.** Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Péricard.

**M. Michel Péricard.** Monsieur le ministre, mon ami Michel Noir parlait tout à l'heure de l'excellent héritage que vous avez trouvé. Cette expression s'applique tout à fait au câble.

Faut-il rappeler que c'est en 1979 - et non plus tard, comme on feint parfois de le croire - qu'a été lancée, à Biarritz, l'expérimentation destinée à mettre en œuvre un réseau de communications utilisant la fibre optique ?

J'ai le souvenir de réunions organisées en 1979 dans cette maison, pour les membres du groupe R.P.R., auxquels on expliqua ce qu'était la fibre optique. Le groupe décida sans aucune difficulté de soutenir cette filière.

De même, monsieur le ministre, je me souviens - mais vous avez sans doute moins de mémoire - que, dans les cinq années qui ont précédé votre arrivée au ministère, 27 766 augmentations d'emplois y ont été enregistrées, soit 2 000 de plus que ce que vous avez réalisé dans les cinq années suivantes. Tels sont les chiffres !

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Pourquoi dites-vous alors qu'il y a trop de fonctionnaires ?

**M. Michel Péricard.** En 1981, monsieur le ministre, vous avez envisagé l'arrêt complet de l'expérience de Biarritz. Telle est la vérité, que connaissent bien les responsables des télécommunications. Mais, mieux inspiré, vous vous êtes rangé à l'avis des techniciens et des industriels, qui voyaient à juste titre dans le développement de la fibre optique un des créneaux technologiques les plus prometteurs pour l'avenir industriel et commercial de notre pays.

Vous connaissez notre accord sur le développement des réseaux câblés et je n'ai pas besoin d'énumérer toutes les espérances qu'il suscite à juste titre. Nous avons montré la cohérence de nos positions en signant avec vous des accords, dont nous nous demandons parfois s'ils ne sont pas des marchés de dupes.

Vous avez été interrogé - et vous n'avez d'ailleurs pas très bien répondu, pas plus d'ailleurs qu'à aucune autre question - sur le nombre de prises commandées puis installées. Vos réponses ne signifient rien, si ce n'est qu'elles traduisent un écart considérable entre la réalité et vos promesses.

Je vous poserai la question d'une autre façon : combien de temps faudra-t-il pour terminer le câblage, je ne dis pas de la France - ne rêvons pas ! - mais des réseaux pionniers qui signent aujourd'hui les conventions nécessaires ? Pour l'un d'entre eux, que j'ai quelque raison de bien connaître et qui présente plutôt des garanties de « faisabilité » rapide, n'annonce-t-on pas six ou sept ans ! Six ou sept ans : telle est l'ambition que vous proposez à vos interlocuteurs les mieux disposés pour le câble !

Voilà le résultat d'une politique sans véritable vision d'avenir. Six ou sept ans : êtes-vous vraiment fier de vous ? Mais je crois connaître la réponse : oui, vous êtes fier de vous ! Vous nous l'avez prouvé tout à l'heure.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Monsieur le député, si vous faites les questions et les réponses, et si vous procédez par affirmations, je ne vois pas quelle réponse vous apporter.

Cela étant, vos propos portaient essentiellement sur le câble. Je ne nie pas qu'il ait été lancé à Biarritz avant 1981 une expérimentation - que nous avons d'ailleurs poursuivie. Selon vous, nous aurions envisagé de l'arrêter. Cela relève du procès d'intention. En réalité, nous avons élaboré un plan au mois de novembre 1982. Cela n'a d'ailleurs pas été facile, et j'ai dû « batailler » pour cela pendant plus d'un an, y compris contre certains collègues du Gouvernement. Vous dites que le R.P.R. y était favorable en 1979. Peut-être, mais ce n'est pas lui qui avait alors le pouvoir en dernier ressort. En tout état de cause, ce plan n'avait pas, à l'époque, été retenu. Voilà la réalité historique ! Et c'est en novembre 1982 que, après des débats longs et difficiles, nous avons fixé les

grandes lignes du plan « câble ». Nous avons quasiment tout inventé. Bien des obstacles techniques subsistaient dans l'utilisation de la fibre optique, mais ce n'était pas une raison pour retarder le choix technique.

M. d'Aubert sait-il...

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Il est parti !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** ... que la quasi-totalité des commandes se font actuellement en fibre optique ? La dernière grande commande de câble sous-marin coaxial en cuivre est le câble Singapour-Marseille, auquel nous participons à hauteur de cinq huitièmes. L'avenir appartient à la fibre optique.

Il est exact que des problèmes se sont posés et qu'il y a eu du retard dans les commandes. Il y aura, à la fin de 1985, environ 900 000 prises. C'est 300 000 de moins que ce qui avait été annoncé. Mais, lorsqu'on lance un plan de cette ampleur - et je pourrais citer beaucoup d'exemples - nombreux sont les problèmes techniques, économiques et juridiques qui restent à régler. Combien de grands projets fonctionnent comme des horloges ? Très peu !

J'estime que nous rattraperons ce retard de quelques centaines de milliers de prises. L'effort financier considérable que nous faisons dans le budget pour 1986 témoigne de notre volonté.

En trois années, nous avons accompli un véritable parcours d'obstacles. Et personne aujourd'hui, à part quelques sceptiques - mais je vous citais tout à l'heure l'exemple d'une conversion - ne doute de la réalité et de la réalisation du plan « câble ».

Les prévisions actuelles de câblage prévoient, sur quinze années, la commande de 15 millions de prises, pour environ 50 milliards de francs.

Ne dites pas, monsieur Pénicard, que je ne réponds pas aux questions. L'investissement pour 1986 est, je le répète, de 2,8 milliards de francs. Nous en verrons les effets avant quelques mois. Et de nombreux centres de distribution sont en cours de construction, notamment à Montpellier, à Paris et à Mantes.

**M. Michel Pénicard.** Lentement !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je souhaiterais simplement qu'on n'impute pas à l'administration des P.T.T., à la D.G.T. ou à T.D.F. des retards qui ne leur incombent pas.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue le vendredi 25 octobre 1985 à zéro heure dix, est reprise à zéro heure vingt.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre, notre collègue Gilbert Mathieu vous demande de l'excuser de n'avoir pu être présent ce soir pour vous poser lui-même sa question. Il m'a donc demandé de le faire à sa place.

M. Mathieu est très préoccupé par l'endettement croissant des P.T.T., ce qui les obligera sans doute à emprunter plus de 20 milliards de francs en 1986, alors que, comme l'a souligné M. le rapporteur dans son rapport écrit, le montant total de la dette atteindra déjà quelque 157 milliards de francs à la fin de l'année 1985.

N'y a-t-il pas une contradiction à opérer sur le budget annexe des P.T.T. des prélèvements pour financer le budget général et en même temps à obliger les P.T.T. à avoir recours dans de fortes proportions au marché financier pour couvrir leurs besoins de financement ? Cette nécessité de recourir ainsi au marché financier ne vous inquiète-t-elle pas, monsieur le ministre ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des P.T.T.

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Il est des propos qu'il convient de rectifier. On parle sans cesse d'un transfert de 20 milliards du budget annexe des P.T.T. au budget général. En fait, le montant de ce transfert est de 3 milliards et il est représenté par le prélèvement. Dans les 20 milliards, il y a les 4,2 milliards que nous donnons à l'informatique et les crédits

qui sont attribués au spatial, c'est-à-dire à des activités qui font partie de la filière électronique. Or, depuis 1984 - et là est le changement -, nous exerçons notre tutelle sur un secteur de plus en plus vaste qui recouvre la majorité de la filière électronique. Seuls les composants et la robotique relèvent encore du ministère de la recherche et de la technologie.

En fait, je souhaite une adéquation entre les sommes que nous donnons au spatial et les responsabilités que nous exerçons dans ce secteur. Certes, je prêche encore pour un élargissement des responsabilités de mon ministère, lesquelles sont déjà considérables, mais celui-ci a montré qu'il avait du savoir-faire.

Je souhaite également que le prélèvement de 3 milliards fasse l'objet d'une affectation précise et que l'on nous indique, par exemple, qu'il va servir au développement de l'audiovisuel ; en effet, il n'y a pas seulement le câble, il y a aussi les contenus.

Quant à la dette des P.T.T. en général, et des télécommunications en particulier, elle est moins importante que celle de certaines grandes entreprises publiques, comme la S.N.C.F. ou l'E.D.F. En 1986, elle augmentera de 4 p. 100. Il est vrai que la baisse du dollar nous est utile puisque, lorsque la monnaie américaine perd 10 centimes, nous économisons 300 millions de francs. Donc, vous le voyez, la dette des P.T.T. n'a rien d'alarmant.

J'ajoute, enfin, que la signature de la caisse nationale des télécommunications est une des meilleures qui soient.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 33, au titre des services votés, au chiffre de 155.426.624.732 francs.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** J'appelle les crédits ouverts à l'article 34 au titre des mesures nouvelles :

Autorisations de programme inscrites au paragraphe I : 42 390 000 francs.

Crédits inscrits au paragraphe II : 23 961 785 098 francs.

Je suis saisi d'un certain nombre d'amendements.

M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 19, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 34 de 20.000.000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Cet amendement concerne la mission dite « mission Schreiner » qui, je crois - mais nous aimerions avoir des éclaircissements sur ce sujet - est financée à la fois par la D.G.T. et par les services du Premier ministre. Deux ou trois problèmes se posent.

D'abord - et je m'excuse de parler de ce problème en présence de l'intéressé - ...

**M. Michel Lambert.** C'est préférable !

**M. Bernard Schreiner.** Il ne faut pas vous excuser, monsieur d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** ... j'aimerais savoir exactement quel est aujourd'hui le statut juridique de la mission Schreiner.

**M. Bernard Schreiner.** Lisez donc le *Journal officiel* !

**M. François d'Aubert.** Monsieur Schreiner, vous êtes parlementaire. On vous a confié une mission d'une durée de six mois. Ces six mois sont écoulés depuis un certain temps. Donc, il me semble que le problème du statut juridique de la mission se pose.

Le deuxième problème est celui du coût de fonctionnement de cette mission.

**M. Bernard Schreiner.** Elle vous dérange, cette mission ?

**M. François d'Aubert.** Monsieur Schreiner, vous êtes dans une situation quelque peu bizarre : vous êtes parlementaire et en même temps vous dirigez une mission qui est un « être » un peu curieux sur le plan administrato-financier.

Monsieur le ministre, puisque c'est à vous que je m'adresse...

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Mais non, c'est à M. Schreiner !

**M. François d'Aubert.** ... pourriez-vous nous indiquer quels sont les coûts de fonctionnement de cette mission ?

Par ailleurs, pourriez-vous dresser un bilan en ce qui concerne les marchés qui ont été passés par cette mission et le pourcentage de ceux qui ont été passés de gré à gré ?

Telles sont les quelques questions qui éveillent notre curiosité.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Je rejoindrais assez volontiers M. Mondargent qui, tout à l'heure, parlait de mascarade à propos des amendements de M. d'Aubert. D'ailleurs, aucun d'entre eux n'a été examiné par la commission des finances. J'ajoute que lorsque j'ai présenté ce projet de budget devant la commission - et il s'agit tout de même du premier budget civil de la nation - aucun membre de l'opposition ne m'a interrogé.

J'en viens à l'amendement n° 19. La mission Schreiner a été créée en 1983 afin d'accompagner le plan de câblage du territoire français et de favoriser l'offre de services sur les réseaux. Elle fonctionne de façon satisfaisante quoi qu'en dise M. d'Aubert. Elle aide à la distribution et à la production de programmes, et à sélectionner des villes pour des opérations de préfiguration. Enfin, la mission dispose de nombreuses heures de programmes qu'elle met d'ailleurs à la disposition des structures locales de programmation.

A titre personnel, je suis évidemment contre cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** M. le rapporteur a indiqué l'essentiel. Cette mission a été créée pour trois ans. Son financement est prévu dans le 9<sup>e</sup> Plan. Le Gouvernement entend tenir ses engagements, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales, et ce quelle que soit leur couleur politique.

Une fois de plus, je souhaite rendre hommage à la mission Schreiner, car elle a contribué au développement de la confiance et elle a permis d'informer complètement les collectivités territoriales sur toutes les possibilités de l'utilisation du câble. C'est, pour le Gouvernement, un auxiliaire précieux pour tout ce qui concerne le contenu, c'est-à-dire les programmes.

**M. le président.** La parole est à M. Schreiner, contre l'amendement.

**M. Bernard Schreiner.** Je convie M. d'Aubert à se rendre au 11 de la rue Berryer, au siège de la mission interministérielle. Il pourra y consulter avec les administrateurs financiers, les dossiers sur l'ensemble des marchés.

La commission que j'anime est une commission interministérielle analogue à la commission relative à la sécurité et aux ilots sensibles, à la tête de laquelle se trouve notre collègue Bonnemaison, ou à la commission de lutte contre le bruit que préside notre collègue Mme Neiertz, commissions qui sont, elles aussi, parfaitement acceptées par l'Assemblée.

Quant à la gestion des fonds de la mission « Schreiner », elle est prise en charge par un comité de gestion dans lequel je ne figure pas, monsieur d'Aubert.

**M. Michel Lambert.** Pan ! sur le bec !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 19. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 20, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 34 de 500 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Cet amendement est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Les prévisions faites pour l'année 1986 ont été réalisées sur la base d'un dollar à 9,30 francs, ce qui, sur une année entière, est vraisemblable.

Cela dit, la commission n'a pas été saisie de cet amendement. A titre personnel, je suis contre.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** La réponse que j'ai faite tout à l'heure à M. Hamel sur ce sujet vaut pour M. d'Aubert. Le Gouvernement souhaite que cet amendement soit repoussé.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 20. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 21, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 34 de 4 300 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Compte tenu des explications qui ont été données par M. le ministre sur les relations entre la D.G.T. et la poste d'une part, et entre la D.G.T. et l'Etat d'autre part - celui-ci recevant de celle-là des sommes importantes -, je ne lui demanderai pas de renseignements complémentaires sur un sujet à l'égard duquel il ne charge pas de position.

**M. le président.** Dois-je comprendre que votre amendement est retiré, monsieur d'Aubert ?

**M. François d'Aubert.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 21 est retiré.

M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 22, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 650 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Je retire également cet amendement, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 22 est retiré.

M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 24, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 100 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, cet amendement concerne le satellite Télécom I. Je vous ai posé tout à l'heure quelques questions à ce sujet, auxquelles vous allez peut-être répondre maintenant.

Il existe deux satellites Télécom I : Télécom I A e. Télécom I B.

Première question : la décision a-t-elle été prise - on a prétendu que vous n'osiez pas l'annoncer - de lancer Télécom I C.

Ma deuxième question concerne la convention de commercialisation des transpondeurs de Télécom I, qui, à ma connaissance, n'est toujours pas signée. Ceux qui souhaitent passer des contrats ne savent donc pas à qui s'adresser. Doivent-ils s'adresser à la D.G.T. ou au groupe France-Câble ? Autrement dit, comment se répartit la responsabilité ? Qui négocie ? C'est une question qui me semble importante.

J'en arrive à ma troisième question.

Il est maintenant de notoriété publique - vous aviez tout à l'heure l'air de ne pas comprendre - que l'un de vos collègues du Gouvernement avait demandé que les négociations commerciales engagées avec des sociétés audiovisuelles, notamment de télévision, pour l'utilisation des transpondeurs de Télécom I soient interrompues. A notre connaissance, ces négociations ont été interrompues. Certes, trois contrats ont été signés, mais c'était avant cet ordre donné par M. Fillioud.

Quelle est la politique exacte de la D.G.T. dans cette affaire ? Les négociations commerciales qui avaient été engagées vont-elles être reprises, ce qui voudrait dire que la position de M. Fillioud est isolée ?

J'espère que, en ce qui vous concerne, vous voudrez bien favoriser la meilleure commercialisation possible des transpondeurs de Télécom I, outil technique de fort bonne qualité, qui a des clients que l'on refuse - c'est du moins l'impression que cela donne.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Le satellite Télécom 1C sera lancé au cours du deuxième semestre de 1986. L'amendement de M. d'Aubert n'a pas lieu d'être puisque, contrairement à ce qu'il affirme, il n'y a aucune incertitude en ce domaine.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je confirme ce que vient de dire M. le rapporteur spécial sur le satellite Télécom 1C. Le contrat a été signé et le satellite est pratiquement achevé. Il sera lancé...

**M. François d'Aubert.** Quand ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Son lancement s'inscrira dans le calendrier de lancement d'Ariane, qui a été quelque peu modifié du fait de l'incident que vous connaissez.

S'agissant des satellites Télécom 1A et 1B, ils fonctionnent parfaitement. Leurs capacités ont été réparties entre plusieurs missions de télécommunication, pour les liaisons téléphoniques entre la métropole et les départements et territoires d'outre-mer, ainsi que pour les liaisons à l'usage du ministère de la défense. Je précise qu'il était prévu d'utiliser la moitié de leurs capacités pour les communications d'entreprises.

L'utilisation de ces satellites pour la transmission de signaux de radio ou de télévision a été envisagée. Des accords avaient été signés, ainsi que vous l'avez rappelé, mais le Gouvernement a demandé de suspendre la signature d'autres contrats afin de régler le problème de la dévolution. Ce problème du choix de l'organe contractant n'est toujours pas résolu. En tout état de cause, c'est le service public qui signera, soit la D.G.T., soit une de ses filiales.

Ce serait donc faire un procès d'intention à un gouvernement qui a libéré, d'une manière générale, l'audiovisuel - la différence avec la situation d'avant 1981 est complète - que de le soupçonner de vouloir refuser l'utilisation maximale de nos satellites. Nous savons très bien que nous sommes confrontés à la concurrence internationale et nous préférons assurer la plus large commercialisation.

Votre amendement, monsieur d'Aubert, vous a servi à poser des questions. Or les réponses les plus précises et les plus immédiates viennent de vous être données.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 24. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 25, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe 1 de l'article 34 de 20 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Cet amendement tend à réduire les investissements concernant les cabines téléphoniques publiques.

Quelles sont, monsieur le ministre, les mesures que vous envisagez pour améliorer le fonctionnement des cabines téléphoniques, dont, je le répète, 40 p. 100 sont en panne dans la région parisienne parce qu'elles ont été l'objet d'actes de vandalisme ou pour d'autres raisons.

S'agissant du satellite Télécom 1, votre réponse n'est pas satisfaisante. Vous affirmez, si je vous comprends bien, qu'il n'y a pas mauvaise volonté politique. Mais j'ai du mal à le croire, car une certaine sélectivité s'exerce. On nous dit également que le service public n'ayant pas réussi à s'organiser sur le plan commercial, les clients doivent attendre. Malheureusement, un satellite, qui a une durée de vie limitée, tourne dans le ciel, et chaque jour qui passe où le service public n'arrive pas à se décider, c'est l'argent du contribuable qui est perdu !

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Mais le satellite n'était pas prévu pour cela ! Il s'agit là d'une utilisation adjacente qui a été évoquée par la suite. Ne nous faites pas ce procès d'intention, monsieur d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** Je sais très bien qu'il vaut mieux qu'il serve comme il sert actuellement, pour les militaires et les départements et territoires d'outre-mer, plutôt qu'il ne serve à rien. Mais pour le reste, en particulier en ce qui concerne les entreprises, ce n'est pas un succès !

Combien de contrats ont-ils été signés pour les transmissions d'entreprises, monsieur le ministre ? Pas beaucoup ! Heureusement, quelques personnes dans l'audiovisuel souhaitent l'utiliser et il me paraît, dès lors, tout à fait absurde de répondre au client que l'administration ne sait pas encore quel bureau ou quel sous-bureau sera le cocontractant et qu'en conséquence on arrête tout. Voilà la preuve qu'il y a quelque chose à rénover dans le service public !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Le ministère des P.T.T. mène une politique active afin de réparer les cabines téléphoniques publiques - les dégâts dus aux actes de vandalisme se chiffrent à 300 millions de francs - et, surtout, afin de mettre en place de nouvelles cabines étudiées pour résister au vandalisme et d'étendre le système du paiement par carte..

**M. Emmanuel Hamel.** Mais il faut qu'il y ait suffisamment de cartes !

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Ces investissements nous paraissent nécessaires.

Je suis bien entendu contre l'amendement de M. d'Aubert.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je suis heureux de pouvoir vous répondre, monsieur d'Aubert, sur un point auquel je n'avais pas encore répondu.

Je dirai tout d'abord qu'il ne faut pas prendre la partie pour le tout et que les médias, notamment, ont une certaine tendance à oublier les progrès réalisés, les vingt-trois millions de lignes téléphoniques installées, le taux de numérisation, le doublement des exportations et le succès de la télématique, pour se polariser sur les cabines téléphoniques.

La situation des cabines téléphoniques ne me satisfait pas plus que vous. Nos succès massifs ne nous mettent que plus à l'aise pour souligner les difficultés que nous rencontrons. Il demeure que le problème est pour nous préoccupant. Nous avons augmenté le nombre de ces cabines, puisqu'elles sont maintenant près de 100 000. Mais nous sommes confrontés dans les grandes villes, et singulièrement à Paris, à un phénomène persistant de vandalisme.

La direction générale des télécommunications s'est attachée, depuis des années, à résoudre ce problème. Elle n'y est pas parvenue, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a pas fait d'effort, en recourant notamment à la publicité pour lancer des appels au civisme, qui laissent les malandrins assez indifférents, en renforçant les installations ou en posant du matériel de signalisation.

Le pourcentage que vous avez cité des cabines en dérangement dans la région parisienne approche la réalité.

Il s'agit pour moi d'un défi que je veux relever.

La solution n'est pas unique : elle est multiple. De la même façon que l'on combat le cancer par la chimiothérapie, la chirurgie ou d'autres moyens encore, le vandalisme doit se traiter par l'addition d'un certain nombre de moyens.

Ainsi, il convient d'accroître la robustesse des matériels. Il faut cependant reconnaître que cela ne décourage pas les malfaiteurs d'emporter toute la cabine, du moins tout le dispositif métallique pour en récupérer le contenu, en se cachant dans une arrière-cour ou à la campagne. Le renforcement du blindage ne constitue donc qu'une solution partielle.

La multiplication des cabines à carte n'empêche pas non plus totalement les actes de vandalisme gratuit, tels que ceux qui consistent à arracher le combiné, ainsi que je l'ai constaté moi-même récemment.

La protection des publiphones peut être assurée si, comme on commence à le faire, on les installe chez un commerçant. Dans ce cas, une part de la recette, c'est-à-dire trente centimes sur le franc que coûte la communication, est laissée à celui-ci.

Il faut renforcer ces moyens, et d'autres, touchant à la surveillance, mais en liaison avec les municipalités, car il s'agit d'un problème global, d'un fait de société, qui dépasse effectivement le strict domaine des cabines téléphoniques.

En tout état de cause, nous étudions actuellement une série de mesures pour mettre fin au vandalisme. Je ne récuse aucune des solutions, mais il faut en additionner plusieurs. C'est une sorte de guerre entre les malfaiteurs et nous qui est engagée, et je le répète, je suis prêt à relever le défi. J'ai en tout cas la volonté de faire en sorte que la situation s'améliore dans les mois qui viennent.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 25.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 26, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 20 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, puisque vous n'êtes pas en panne de bonne volonté, mais peut-être un peu en panne d'imagination, en ce qui concerne le problème des cabines téléphoniques, permettez-moi de vous suggérer un moyen supplémentaire : pourquoi ne confierait-on pas la gestion de ces cabines à des sociétés privées ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Nous y voilà !

**M. François d'Aubert.** Je vous suggère tout au moins d'en faire l'expérience dans les endroits où les choses vont vraiment le plus mal et où l'on ne peut pas s'en sortir.

Par mon amendement n° 26, je souhaite simplement que soit apporté un peu plus de clarté dans la présentation des comptes. En effet, dans les investissements des postes et télécommunications figurent les dotations en capital aux filiales du groupe France-Câble-radio, qui passent maintenant par l'intermédiaire de la COGECOM.

J'aimerais connaître le montant prévisible pour 1986 des capitalisations prévues pour les filiales de la D.G.T.

Pouvez-vous également m'indiquer si vous envisagez de modifier le mode de calcul des recettes de la COGECOM, lesquelles, semble-t-il, représentent un certain pourcentage du chiffre d'affaires des filiales de l'entreprise.

Enfin, ne pensez-vous pas que le holding COGECOM fait double emploi avec le holding France-Câble et aboutit en réalité à un gaspillage de deniers de l'Etat ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Contre !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** La création de la COGECOM répond, entre autres, à un souci de rationalisation et de cohérence dans la gestion de filiales qui, je le rappelle, visent non pas du tout à remettre en cause les prérogatives du service public, mais à nous donner plus de souplesse dans la compétition commerciale et industrielle. Cet amendement n'a donc pas d'objet et je demande à l'Assemblée de le rejeter.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 26.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 27, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 20 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 27 est retiré.

M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 28, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 2 665 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Je retire aussi cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 28 est également retiré.

M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 29, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 450 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, s'agissant du plan « Informatique pour tous », vous vous êtes tout à l'heure un peu emballé. Mais notre propos était très simple : il ne nous paraît pas normal que ce soit l'utilisateur du téléphone qui paie pour l'installation de micro-ordinateurs dans les écoles et qu'en plus, ce soit le ministre de l'éducation nationale qui se flatte de les avoir payés !

On ne vous demande pas votre avis et vous êtes ainsi taxé, pour le plan « Informatique pour tous », de 450 millions de francs. Tout le monde s'enthousiasme pour l'informatique et votre enthousiasme a quelque chose de sympathique, mais voir le ministre, mais votre raisonnement peut également entraîner fort loin la D.G.T. : à supposer que vous ayez le même enthousiasme pour les sports, la D.G.T. financera-t-elle des terrains de sport ? A supposer que vous ayez le même enthousiasme pour l'agriculture, la D.G.T. financera-t-elle un jour le remembrement rural ?

Cela peut aller très loin ! Apparemment, votre ministère est un peu la vache à lait de toutes les autres administrations. Il est donc bon que des amendements aient été déposés car ils peuvent vous défendre vis-à-vis de vous-même ou de vos collègues. Ce n'est pas à la D.G.T. de financer, par exemple, le spatial, la filière électronique, l'informatique pour tous, en fonction de l'imagination des autres ministres et des crédits budgétaires « rabiotes » dans divers ministères. Mes amendements vous rendent donc plutôt service (*Sourires*).

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** J'ai l'impression que M. d'Aubert ne tient même pas compte des avis du Conseil constitutionnel, notamment celui de l'année 1984.

Du fait de l'interpénétration très étroite entre télécommunications, informatique et bureaucratie, la prise en charge déplorée par notre collègue n'est pas choquante. Je ne peux donc qu'être contre cet amendement et, bien entendu, contre ceux qui vont suivre.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Le ministère des P.T.T. a la tutelle de l'informatique, évidemment il s'élève au secteur T.I.B.

Je remercie M. d'Aubert de la sollicitude qu'il manifeste à l'égard du budget annexe. Le fait qu'il soit élu de la Mayenne explique sans doute qu'il fasse fréquemment référence à la « vache à lait ». Cependant, je voudrais bien le voir traire une vache. Le spectacle serait sans doute pittoresque ! (*Sourires*).

Le plan « Informatique pour tous » donne un coup de fouet à notre industrie informatique et il est normal qu'en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale mon ministère y participe.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 29.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 30, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 40 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 30 est retiré.

M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 31, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 2 135 000 000 de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, pour ne pas allonger le débat, je défendrai en même temps, si vous me le permettez, tous les amendements qui ont trait aux entreprises de la filière électronique.

A ce sujet, monsieur le ministre, vos arguments ne sont guère convaincants. Selon vous, la filière électronique doit être entièrement prise en charge par le ministère des P.T.T. ? Mais, chaque année, on vous en fait supporter un petit peu plus ! Chaque année, la contribution du ministère augmente, ce qui est assez choquant.

Certes, vous nous répondez : « Cela fait partie de nos compétences ! Mais si tous les crédits sont chez vous, ce n'est pas vous qui gérez tous les crédits. Voilà ce qui est choquant pour votre ministère. Une partie des crédits est gérée par la D.I.E.L.I., direction des industries électroniques et informatiques, bien que ces crédits soient inscrits sur des chapitres budgétaires de la direction générale des télécommunications.

Donc, là, franchement, je reprendrai l'expression, vous êtes la vraie vache à lait ! (*Rires*).

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Encore ! Vous avez été touché ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** C'est la race du Maine ! (*Sourires*).

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, le sujet est sérieux !

**M. Emmanuel Hamel.** Très sérieux !

**M. François d'Aubert.** En ce qui concerne la filière électronique et la contribution aux fonds propres des entreprises de cette filière, je serais heureux que vous précisiez quelle va être la répartition des 2 milliards 135 millions de francs.

Je pense que Bull va recevoir un milliard de francs, parce que cela est prévu dans un plan de cinq ans. Pour le reste, mystère !

Combien va avoir la C.G.C.T. ? Quel va d'ailleurs être l'avenir de celle-ci ? Etes-vous pour ou contre son rachat par A.T.T. ? Au cas où ce rachat aurait lieu, le ministère est-il prêt à fournir un milliard de francs - c'est la somme dont on parle - pour « recapitaliser » cette entreprise ?

Et la C.G.E. ? Va-t-elle bénéficier d'un apport en fonds propres ?

Pour ce qui est de Thomson, où en est le versement de l'apport en fonds propres, la dotation en capital de 1985 ? Est-il vrai qu'une partie de cette dotation va être annulée par un collectif budgétaire et reprise l'année prochaine sous forme de subvention - évidemment, cela permettrait d'améliorer les comptes de Thomson puisque la subvention est comptabilisée comme une recette, alors que la dotation en capital n'apparaît pas comme telle dans le compte d'exploitation de l'entreprise.

Voilà quelques questions, monsieur le ministre, auxquelles il nous paraît légitime que vous répondiez, puisque vous avez la tutelle de toutes ces entreprises.

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, dois-je considérer que vous avez défendu en même temps que l'amendement n° 31 les amendements n° 32 à 34 que vous avez présentés ?

**M. François d'Aubert.** Exactement, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 32 est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 500 000 000 de francs. »

L'amendement n° 33 est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 400 000 000 de francs. »

L'amendement n° 34 est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 150 000 000 de francs. »

Quel est l'avis de la commission, sur les quatre amendements, n° 31, 32, 33 et 34 ?

**Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Contre ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre chargé des P.T.T.** Je précise que la question de la répartition des crédits de 2 135 millions de francs est en débat. A cet égard, j'insisterai, pour terminer cette discussion, sur trois points.

D'abord, s'agissant du projet d'accord C.G.E.-A.T.T., nous avons, dans le passé, procédé à un rapprochement, puis à une fusion d'Alcatel-Thomson pour faire naître un groupe de taille internationale. Nous n'y étions pas favorables par principe, chacun le sait, parce que nous préférons la dualité des fournisseurs. Il reste que ce projet gouvernemental avait sa cohérence. Maintenant, il convient de l'organiser rationnellement sans procéder, en effet, à des suppressions d'emplois trop sévères. A cet égard, je rends hommage à l'acharnement de M. Jagoret qui a contribué à défendre les emplois dans le Trégor. Avec notre appui il a largement réussi : le Trégor, loin d'être une région totalement sinistrée est au contraire remarquable par sa vitalité.

Nous ne souhaitons d'ailleurs pas que l'expansion de nouvelles activités au Trégor ait lieu nécessairement par le démantèlement d'entreprises venues de la région parisienne - encore que des efforts de rationalisation ne seraient pas superflus ici ou là. Mais il faut toujours être attentif au coût social de ce réaménagement et réaliser ce dernier avec de grandes précautions. Je l'ai écrit moi-même au président de la C.G.E.

Pour ce qui est de l'accord C.G.E.-A.T.T., il s'agit effectivement d'un projet que nous examinons, je le rappelle, à la lumière de quatre critères.

Le premier, c'est la réalité même de l'ouverture du marché américain à nos produits : de ce point de vue, vous savez combien il est difficile d'obtenir des garanties. Il est toujours possible d'inscrire un produit dans un catalogue ; mais, souvenons-nous, J.T.T. avait vu certains de ses produits passer dans le catalogue d'A.T.T. aux Etats-Unis. Pratiquement, ses produits n'ont jamais été achetés par A.T.T.

Le second critère, c'est la cohérence avec notre politique européenne. Depuis quatre ans, j'ai consenti de grands efforts pour renforcer la solidarité européenne. Nous avons fait des progrès en ce qui concerne le radio téléphone, et dans d'autres domaines, avec Plessey, avec les Italiens. Pour persévérer qu'ils ont été, ces efforts n'ont comblé ni notre attente ni nos espérances. Ce n'est pas une raison pour ne pas continuer. Nous les poursuivons donc.

Le troisième critère a déjà été évoqué ici : il concerne la réputation même de nos produits. En effet, nous sommes très performants dans le commerce international, et nous ne voulons pas compromettre cet avantage.

Enfin, quatrième critère, nous devons tenir compte de la situation de la C.G.C.T., société rachetée dans les conditions que vous savez. On peut débattre sur le point de savoir si on devait la payer plus cher ou moins cher. En vérité, si nous ne l'avions pas nationalisée, elle aurait disparu à peu près totalement - sauf peut-être quelques centaines d'emplois. Tel aurait été son sort.

Actuellement, je le constate, la C.G.C.T. demeure. Elle reçoit des commandes de la D.G.T. et des dotations. Elle a investi. Dans plusieurs secteurs, elle a opéré une diversification. Dans d'autres secteurs, en vertu de marchés passés avant nous, je pense à sa filiale de la signalisation, elle a subi de lourdes pertes. Nous restons attentifs au sort de la C.G.C.T. qui continue de nous préoccuper, je l'indique nettement, parce que les résultats de l'exercice restent déficitaires.

C'est pourquoi, des conversations ou des contacts sont noués, des projets sont esquissés, non pas seulement dans l'hypothèse de la place de la C.G.C.T., ou de ses éléments, dans le cadre d'un rapprochement éventuel entre A.T.T.-Philips et la C.G.E., mais aussi dans le cas d'un rapprochement total ou partiel avec certaines de nos firmes nationales, notamment du secteur privé, comme la S.A.T. ou Jeumont-Schneider.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 31. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 32. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 33. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 34. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 35, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 34 de 3 000 000 000 de francs. »

La parole est M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Je retire cet amendement, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 35 est retiré.

M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 36, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 34 de 4 210 000 000 de francs. »

Cet amendement est-il également retiré, monsieur d'Aubert ?

**M. François d'Aubert.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 36 est retiré.

Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 34, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 42 390 000 000 de francs.

(*Ces autorisations de programme sont adoptées.*)



**M. le président.** Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 34, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 23 961 785 098 de francs.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

### DEPOT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'aménagement foncier agricole.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 3008, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

### DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat portant diverses modifications du code de procédure pénale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 3009 distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Premier ministre : communication, radiotélévision (lignes 54 et 55 de l'état E), article 50 :

Annexe n° 28. - M. Pierre Fergues, rapporteur spécial ; avis n° 2988, tome X, de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Recherche et technologie :

Annexe n° 30. - M. Michel Charzat, rapporteur spécial ; avis n° 2988, tome XI, de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2992, tome XII, de M. Robert Chapuis, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le vendredi 25 octobre 1985 à une heure.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

### CONVOCATION DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 29 octobre 1985**, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

### ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

#### CONSEIL SUPERIEUR DE L'AVIATION MARCHANDE (Deux postes - un titulaire, un suppléant - à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné comme candidats M. Philippe Bassinet pour le poste de titulaire et M. Claude Labbé pour le poste de suppléant.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE T.F. I (Un poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidat M. Georges Hage.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ANTENNE 2 (Un poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidat M. Jean-Jack Queyranne.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE F.R. 3 (Un poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidat M. Bernard Schreiner.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RADIO-FRANCE (Un poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidat M. Robert-André Vivien.

#### HAUT CONSEIL DU SECTEUR PUBLIC (Un poste à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné comme candidat M. Paul Chomat.

#### ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE (Deux postes à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidats MM. Jean-Hugues Colonna et Albert Denvers.

Ces candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 25 octobre 1985.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

### NOMINATION de RAPPORTEURS

#### COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES

M. Philippe Bassinet a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 2904) de M. René Rouquet, tendant à améliorer la sécurité des ascenseurs, (en remplacement de M. Georges Sarre, démissionnaire).

Mme Colette Goeuriot a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 2928) de Mme Colette Goeuriot, tendant à valoriser le sel produit par les mines de potasse d'Alsace.

M. Pierre Weisenhorn a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 2971) de M. Xavier Deniau, visant à rétablir les avantages tarifaires consentis aux usagers d'E.D.F. résidant dans les communes situées au voisinage des centrales nucléaires.

### COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, comportant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 24 octobre 1985 et par le Sénat dans sa séance du mardi 15 octobre 1985, cette commission est ainsi composée :

#### Députés

**Membres titulaires :** MM. Jean-Pierre Michel ; Pierre Tabanou ; Georges Labazte ; Roger Rouquette ; Daniel Le Meur ; Serge Charles ; Adrien Zeller.

**Membres suppléants :** MM. René Rouquet ; Alain Richard ; Jacques Roger-Machart ; Mme Denise Cacheux ; MM. Jean-Jacques Barthe ; Georges Tranchant ; Jean-Pierre Soisson.

**Sénateurs**

**Membres titulaires :** MM. Jacques Larché ; Daniel Hoeffel ; Paul Girod ; François Collet ; Raymond Bouvier ; Germain Authié ; Jacques Eberhard.

**Membres suppléants :** MM. Marc Bécam ; Pierre Salvi ; Charles Jolibois ; Michel Giraud ; Jean-Pierre Tizon ; Michel Charasse ; Charles Lederman

**Mises au point au sujet de précédents scrutins**

A la suite du scrutin (n° 884) sur l'amendement n° I-72 de M. Grussenmeyer après l'article 15 du projet de loi de finances pour 1986 (rétablissement de la possibilité de distiller, en franchise, une partie de la production des récoltants producteurs

d'eau de vie naturelle), (*Journal officiel*, débats A.N., du 19 octobre 1985, page 3291), M. Hamel porté comme ayant « voté pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 888) sur le titre IV de l'état B annexé à l'article 28 du projet de loi de finances pour 1986 (budget des anciens combattants : interventions publiques), (*Journal officiel*, débats A.N., du 23 octobre 1985, page 3339), MM. Defontaine et Julien, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
	<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			<p><b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 33 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 05 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 35 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</li> <li>- 27 : projets de lois de finances.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
03	Compte rendu..... 1 en	106	806	
33	Questions..... 1 en	106	625	
83	Table compte rendu.....	50	82	
85	Table questions.....	50	80	
	<b>DEBATS DU SENAT :</b>			
06	Compte rendu..... 1 en	96	606	
36	Questions..... 1 en	96	331	
86	Table compte rendu.....	50	77	
96	Table questions.....	30	40	
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			
07	Série ordinaire..... 1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 en	148	283	
	<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>			
08	Un an.....	654	1 488	
<p><b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b>                  28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15                  Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31                  Administration : 45-75-81-39                  TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS</p>				
<p><b>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</b></p>				
<p>Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>				

**Prix du numéro : 2,80 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

